

ANS – Cadre d'urbanisation du secteur médico-social

Version 2024 -
Coordination et gestion du parcours
de la personne accompagnée /
aidant ou famille / ESMS /
partenaires

Février 2024

Statut : Validé | Classification : Public | Version : v1.0



Délégation au numérique
en santé



SOMMAIRE

DOMAINE D’ETUDE - COORDINATION ET GESTION DU PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE / AIDANT OU FAMILLE / ESMS / PARTENAIRES	2
1.1. Présentation des enjeux, besoins et axes de travail	2
1.1.1. <i>Périmètre et enjeux</i>	2
1.1.2. <i>Contexte</i>	2
1.1.3. <i>Besoins et questionnements identifiés</i>	3
1.2. Axe 1.1 - Réponse apportée par Mon Espace Santé, les services socles nationaux et les blocs fonctionnels de coordination pour une meilleure coordination des parcours et articulation avec le DUI des ESMS5	
1.2.1. <i>Services et bloc fonctionnels concernés en cible</i>	6
1.2.2. <i>Le cercle de santé et d’accompagnement</i>	9
1.2.3. <i>Flux et échanges de données du cercle de santé et d’accompagnement</i>	11
1.2.4. <i>L’agenda (patient-usager) de MES</i>	13
1.2.5. <i>Flux et échanges de données du service agenda (patient-usager) de MES</i>	23
1.2.6. <i>Le projet personnalisé d’accompagnement</i>	26
1.2.7. <i>Flux et échanges de données du bloc fonctionnel de projet personnalisé d’accompagnement</i>	32
1.2.8. <i>Le cahier de liaison partagé</i>	34
1.2.9. <i>Flux et échanges de données du bloc fonctionnel de cahier de liaison partagé</i>	36
1.2.10. <i>Recommandations et règles d’urbanisation</i>	37
1.3. Prochaines étapes	39

Domaine d'étude - Coordination et gestion du parcours de la personne accompagnée / aidant ou famille / ESMS / partenaires

1.1. Présentation des enjeux, besoins et axes de travail

1.1.1. Périmètre et enjeux

Les acteurs de la prise en charge d'un usager ont besoin de se coordonner et donc de partager de l'information. Ce besoin est encore plus évident depuis que l'offre du secteur médico-social a entamé sa transformation et nécessite une adaptation du SI et des pratiques professionnelles pour être adressé pertinemment.

Ce domaine d'étude répond aux besoins de la coordination usuelle et des nouveaux dispositifs qui se développent dans le secteur médico-social pour une transformation de l'offre en mode parcours.

La logique de plateforme de services coordonnés rapproche les établissements et services avec des offres complémentaires pour les décroquer et mettre en place une organisation flexible, capable de répondre à la pluralité des besoins.

L'enjeu est de pouvoir :

- ▶ mobiliser une palette variée de prestations au gré des attentes et besoins de chaque personne accompagnée, tout en lui assurant un parcours fluide entre les différentes parties prenant part à l'accompagnement de l'utilisateur.
- ▶ rechercher des coopérations, sur le territoire, avec d'autres acteurs (du droit commun dès que cela est possible), et fédérer une chaîne d'expertise mobilisable.

La phase d'analyse de l'existant et de définition des orientations stratégiques a permis de mettre en avant les enjeux suivants :



Faciliter l'accompagnement des personnes au sein de dispositifs, de centres de ressources territoriaux, ou encore des futurs services autonomie à domicile¹



Fluidifier l'échange et le partage d'informations entre professionnels des ESMS concernés, avec la personne accompagnée / aidant ou famille et avec les partenaires (notamment l'Education nationale)



S'appuyer sur des nomenclatures ou terminologies de référence et favoriser leur usage pour permettre une meilleure connaissance des publics et de leurs besoins.

1.1.2. Contexte

Dans une volonté de repositionner l'utilisateur (et son accompagnant) au cœur des échanges incluant ses données personnelles dont des données de santé, et face à la nécessité de soutenir la transformation de l'offre médico-sociale et d'améliorer la coordination des accompagnements et la prise en charge de l'utilisateur, il est nécessaire de repositionner le DUI et les services numériques/blocs fonctionnels de coordination et fluidifier leurs interactions. Les

¹ Notice explicative : réforme des services à domicile dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) 2022

services numériques et blocs fonctionnels identifiés pour répondre à cet objectif d’amélioration de la prise en charge des usagers sont décrits dans la suite de ce domaine d’étude.

1.1.3. Besoins et questionnements identifiés

Les entretiens et ateliers réalisés auprès des acteurs de l’écosystème du médico-social (en particulier : ARS², GRADeS², collectifs SI médico-sociaux, fédérations, ESMS et organismes gestionnaires, industriels) ont permis de remonter les besoins et questionnements suivants :



- ▶ Quels services numériques doivent être mis en place pour soutenir au mieux la coordination ? Axe 1.1
- ▶ Est-il prévu que l’usager ait accès à l’ensemble des données contenues dans Mon Espace Santé ? Est-ce que cela inclut les transmissions du cahier de liaison partagé, quelle que soit leur nature ? Axe 1.1
- ▶ Quel est le cadre des échanges par MSSanté ? Sera-t-il possible pour les libéraux d’accéder à des informations via MSSanté, sans forcément accéder à Mon Espace Santé ? Existe-t-il des supports (formation, communication, information) à destination des usagers sur le partage des données de santé à caractère personnel ? Axe 1.1
- ▶ Est-ce que l’identification des usagers dans les différents services présentés sera réalisée via leur INS ? Axe 1.1
- ▶ Quel est le positionnement des outils de e-Parcours par rapport aux services présentés ? Est-ce que les outils de e-Parcours deviennent obsolètes ? Axe 1.1
- ▶ Est-ce que l’usager/son représentant légal auront la possibilité de prendre part à la co-construction de son PPA ? *Question à approfondir ultérieurement dans des cas d’usage spécifiques*
- ▶ Pouvez-vous décrire le lien de ces services de coordination avec les SI des GHT en matière de parcours de santé ? Axe 1.1
- ▶ Est-ce que le service agenda (patient-usager) de MES permettra de gérer le cas dans lequel l’usager ne donne pas suite à une proposition de rendez-vous ? *Question à approfondir ultérieurement dans des cas d’usage spécifiques*
- ▶ Sera-t-il possible de paramétrer un délai de réponse dans les rendez-vous de l’agenda (patient-usager) de MES ou encore d’intégrer une ou plusieurs adresses physiques à un rendez-vous ? Le service agenda (patient-usager) de MES pourra-t-il bloquer le rendez-vous à l’usager et dans l’agenda du logiciel métier jusqu’à acceptation du rendez-vous ? *Question à approfondir ultérieurement dans des cas d’usage spécifiques*

² Voir glossaire annexe 1 du document cœur : démarche, principes, schémas et glossaire

 Urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quelle est l’articulation entre le cahier de liaison partagé et le DMP / Mon espace santé ? 	<p><i>Question à approfondir ultérieurement dans des cas d’usage spécifiques</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quels services numériques doivent être utilisés et selon quels cas d’usage métier et d’échange de données ? En particulier, quelles complémentarités et articulations (en fonction des cas d’usage) entre le DUI, les outils de coordination, MSSanté, le DMP et MES ? 	<p>Axe 1.1</p>
 Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour chaque scénario, quel doit être le service responsable de la donnée et de sa gestion ? 	<p><i>Question à approfondir ultérieurement dans des cas d’usage spécifiques</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment les services numériques peuvent-ils soutenir la mission d’accompagnement des parties prenantes des sphères éducation, justice, collectivités locales en lien avec les ESMS ? Quelles informations peuvent être partagées avec ces acteurs ? 	<p>Axe 1.2</p>
 Interopérabilité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des informations sont partagées avec les parties prenantes des sphères éducation, justice, ou du service public territorial de l’autonomie (SPTA), quelles doivent en être les modalités et selon quelle réglementation ? 	<p>Axe 1.2</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quels sont les besoins d’interopérabilité (volets de contenu, spécification d’échange, sémantique) utiles pour soutenir le partage de données dans un contexte de coordination, qu’il conviendrait d’inscrire au CI-SIS ? 	<p>Axe 1.1</p>
 Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dans un contexte de coordination, comment la personne accompagnée (ou son aidant) peut-elle accéder simplement à ses informations, partager des informations ou échanger avec son équipe de prise en charge ? 	<p>Axe 1.1</p>

Les réponses à ces besoins et questionnements sont structurées selon les 5 axes suivants :

Ref.	Axes de travail
Axe 1.1	Réponse apportée par Mon Espace Santé, les services socles nationaux et les blocs fonctionnels de coordination pour une meilleure coordination des parcours et articulation avec le DUI des ESMS
Axe 1.2	Partage des données avec les parties prenantes des sphères éducation, justice, collectivités locales
Axe 1.3	Besoins SI et d’interopérabilité pour accompagner les nouvelles formes d’organisation du secteur social et médico-social prévues par les réformes en cours : dispositifs, centres de ressources territoriaux, services autonomie et service public territorial de l’autonomie
Axe 1.4	Gestion du consentement
Axe 1.5	Gestion des aidants

Dans la version actuelle de ce cadre :

- ▶ L’axe 1.1 consolide une 1^{ère} vision des besoins associés à la coordination et à la gestion du parcours quelles que soient les structures impliquées. Les besoins identifiés au sein de cette 1^{ère} version du cadre d’urbanisation pourront être enrichis au regard des besoins approfondis au titre de l’axe 1.3.

- ▶ L’axe 1.2 sera approfondi dans une version ultérieure du cadre d’urbanisation.
- ▶ Les axes 1.3, 1.4 et 1.5 seront approfondis dans des travaux futurs permettant (i) l’expression des besoins fonctionnels et techniques des acteurs concernés par ces nouvelles organisations, et (ii) une déclinaison des besoins d’interopérabilité dans le CI-SIS.

1.2. Axe 1.1 - Réponse apportée par Mon Espace Santé, les services socles nationaux et les blocs fonctionnels de coordination pour une meilleure coordination des parcours et articulation avec le DUI des ESMS

L’implication de la personne accompagnée, de sa famille et ses aidants est fondamentale pour favoriser la bonne coordination de son parcours entre professionnels exerçant dans plusieurs structures (dispositifs, CRT, ville, hôpital, etc.), pour permettre à la personne accompagnée d’exercer son autodétermination et pour donner aux familles le pouvoir d’agir tout au long du parcours.

En parallèle des services de coordination, les professionnels peuvent également utiliser MSSanté pour échanger entre eux de façon sécurisée.

A noter également l’utilisation systématique de l’INS pour identifier l’usager concerné dès lors qu’une donnée personnelle dont une donnée de santé est échangée.

Pour répondre à cet enjeu, Mon Espace Santé et les services socles nationaux vont jouer un rôle fondamental. En complément, pour garantir aux professionnels de plusieurs structures différentes de bien coordonner leurs actions, des blocs fonctionnels et services de coordination seront mobilisés et devront être accessibles aux professionnels de la manière la plus intégrée possible dans leur DUI (intégration forte ou interopérabilité dans le respect du CI-SIS).

Ces blocs fonctionnels ou services numériques de coordination permettent l’échange ou le partage des informations utiles pour la prise en charge de la personne accompagnée, entre tous les acteurs du cercle de santé et d’accompagnement, selon le respect de règles d’habilitation.

*Il est important de préciser que les schémas d’orchestration des services présentés dans les pages suivantes proposent une représentation **fonctionnelle en cible**, indépendamment d’une potentielle déclinaison applicative existante (par ex dans les solutions e-Parcours) de certains d’entre eux.*

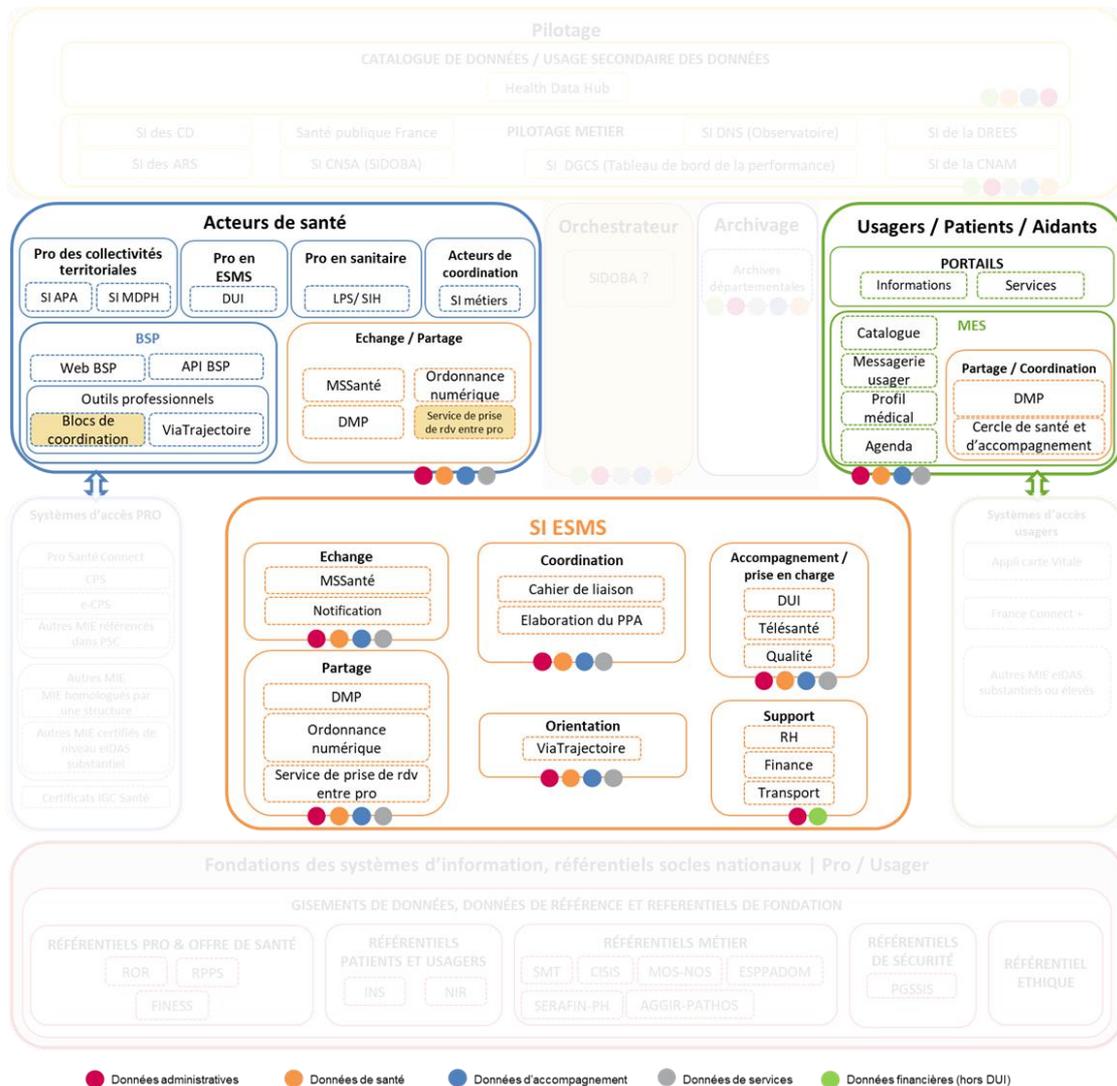
Les prochaines actions permettront de travailler sur la manière de mettre en place ces cas d’usage d’un point de vue technique et applicatif, notamment en prenant en compte les outils déjà existants tels que les outils e-Parcours. Ces travaux n’invalident donc pas les outils de e-Parcours qui ne sont pas obsolètes.

De même les notions de gestion de l’aidant et du consentement ne seront pas abordées dans cet axe de travail puisqu’elles seront développées dans les axes 1.4 et 1.5 dans une version ultérieure du cadre d’urbanisation.

1.2.1. Services et bloc fonctionnels concernés en cible

L’axe de travail 1.1 concerne plus spécifiquement les sections fonctionnelles³ suivantes, introduites dans la schématisation de l’architecture fonctionnelle :

- ▶ Usagers / Patients / Aidants, et notamment le domaine fonctionnel « Mon Espace Santé »
- ▶ Acteurs de santé, et notamment les domaines fonctionnels « BSP » et « Echange et Partage »
- ▶ SI ESMS, et notamment le domaine fonctionnel « Coordination »



Présentation des services socles contribuant à une meilleure coordination des parcours

A ce stade, les services socles nationaux identifiés pour permettre une meilleure coordination des parcours sont Mon Espace Santé, comprenant notamment l’agenda (patient-usager) de MES et en cible le cercle de santé et d’accompagnement MES, ainsi que le Bouquet de services professionnels.

³ Voir chapitre Présentation des concepts et services du " document cœur : démarche, principes et schémas »



L'AGENDA (Patient-Usager) de MES

L'**agenda (Patient-Usager) de MES** offre une vision globale et consolidée, pour la personne accompagnée (patient / usager), de l'ensemble de ses rendez-vous de santé et actions d'accompagnement (y-compris au domicile).

LE CERCLE DE SANTE ET D'ACCOMPAGNEMENT de MES

La rubrique "Professionnels de santé" du profil médical de MES permet dès à présent à l'usager de renseigner les principaux professionnels de santé impliqués dans son suivi et son accompagnement.



Ce volet devrait évoluer pour devenir un **cercle de santé et d'accompagnement** permettant d'identifier l'ensemble des intervenants (professionnels et structures) participant à l'accompagnement et aux actions de coordination du parcours de santé de la personne.

La gestion d'autorisations d'accès à partir du **cercle de santé et d'accompagnement** (par l'usager/son aidant ou par délégation d'un professionnel à un autre) de même que la consommation ou l'écriture dans le **cercle de santé et d'accompagnement** par des services nationaux et locaux (ex. DUI), via une API du BSP sont en réflexion.

LE BOUQUET DE SERVICES AUX PROFESSIONNELS (BSP)

Le BSP a pour objectif de faciliter la vie des professionnels de santé, en leur permettant de choisir des services numériques de confiance, conformes à la doctrine du numérique en santé. Il va simplifier la navigation des professionnels entre ces différents services en évitant les reconnexion et la ressaisie des données du patient grâce à Pro Santé Connect et à l'INS.

Le BSP proposera deux modalités complémentaires d'accès aux services numériques pour les professionnels :



- Intégrées par les logiciels métier des professionnels, des interfaces de programmation API BSP regrouperont les actuelles API DMP, les téléservices de l'Assurance Maladie (TlSi) dont l'ordonnance numérique et l'INSi et un équivalent à venir des API du catalogue d'applications Mon espace santé pour accéder aux données de santé structurées (profil médical, etc.).
- Un accès avec un portail web (Web BSP) qui regroupera les fonctionnalités d'AmeliPro, du Web PS DMP et présentera dans un onglet les applications recommandées au professionnel et référencées au BSP.

Pour plus d'informations au sujet du BSP, veuillez consulter la fiche doctrine de celui-ci dans la doctrine du numérique en santé⁴.

Présentation des blocs fonctionnels mobilisés en cible pour améliorer la coordination des parcours

Par ailleurs, les blocs fonctionnels de coordination identifiés pour permettre une meilleure coordination des parcours sont le cahier de liaison, la grille d'évaluation et le projet personnalisé d'accompagnement (décrits ci-après). La mise en œuvre d'un bloc fonctionnel de prise de rendez-vous entre professionnels permettrait également de répondre aux besoins de coordination.



LE CAHIER DE LIAISON PARTAGÉ

Le bloc fonctionnel **cahier de liaison partagé** permettrait d'assurer un partage d'information « au fil de l'eau » de l'accompagnement de la personne, entre les professionnels de différentes entités qui prennent en charge ou accompagnent. Il serait composé de notes / transmissions, renseignées automatiquement ou manuellement, par des professionnels du

⁴ [Présentation de la doctrine du numérique en santé 2023](#)

cercle de santé et d'accompagnement ou une personne tierce en contact direct ou indirect avec la personne prise en charge.

Le bloc fonctionnel **cahier de liaison partagé** permettrait de disposer en temps réel, d'une vue précise de la situation de la personne accompagnée. Les informations échangées pourraient, par exemple, concerner des symptômes observés, des résultats d'analyses, des avis et observations, des recommandations et consignes, des informations sur l'alimentation et l'hygiène, l'évolution de l'autonomie, de l'état émotionnel ou psychologique, etc.

LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le bloc fonctionnel **projet personnalisé d'accompagnement** permettrait de prendre en compte les besoins et attentes des personnes accompagnées (goûts, souhaits, habitudes, croyances, centres d'intérêts, etc.) dans une logique favorisant l'autodétermination de l'utilisateur et permettrait de formaliser des objectifs pour personnaliser au maximum leur accompagnement.



Une fois le **projet personnalisé d'accompagnement** coconstruit par les professionnels en charge de l'accompagnement et par l'utilisateur et son aidant, ces derniers suivraient les modalités définies dans le **projet personnalisé d'accompagnement** (au travers de l'agenda) et le mettraient à jour en conséquence.

Le bloc fonctionnel serait utilisé pour créer un nouveau **projet personnalisé d'accompagnement** ou pour mettre à jour un **projet personnalisé d'accompagnement** existant à la suite d'une évaluation.

Les travaux de spécification du bloc fonctionnel permettront de définir les nomenclatures à utiliser pour la co-construction, la mise à jour ou le suivi d'un **projet personnalisé d'accompagnement**.

LA PRISE DE RENDEZ ENTRE PROFESSIONNELS (à l'étude)

La **prise de rendez-vous entre professionnels** (dont le fonctionnement reste à préciser) viserait à faciliter l'identification d'un créneau de disponibilité commun entre professionnels, et avec l'utilisateur le cas échéant.

L'objectif serait de permettre à un professionnel de mettre ses plages de disponibilité en visibilité d'autres professionnels du cercle de santé et d'accompagnement directement depuis son logiciel métier.



Lorsqu'un professionnel solliciterait un rendez-vous professionnel avec un ou plusieurs professionnels du cercle de santé et d'accompagnement, le meilleur créneau serait déterminé selon les plages de disponibilité des personnes à intégrer au rendez-vous et le nouveau rendez-vous serait inscrit dans les agendas professionnels des logiciels métiers des participants.

L'agenda (patient-utilisateur) de MES du patient concerné serait également consulté (dans le cas où le patient devrait être impliqué dans le rendez-vous professionnel) pour identifier des plages de disponibilité et y inscrire le rendez-vous.

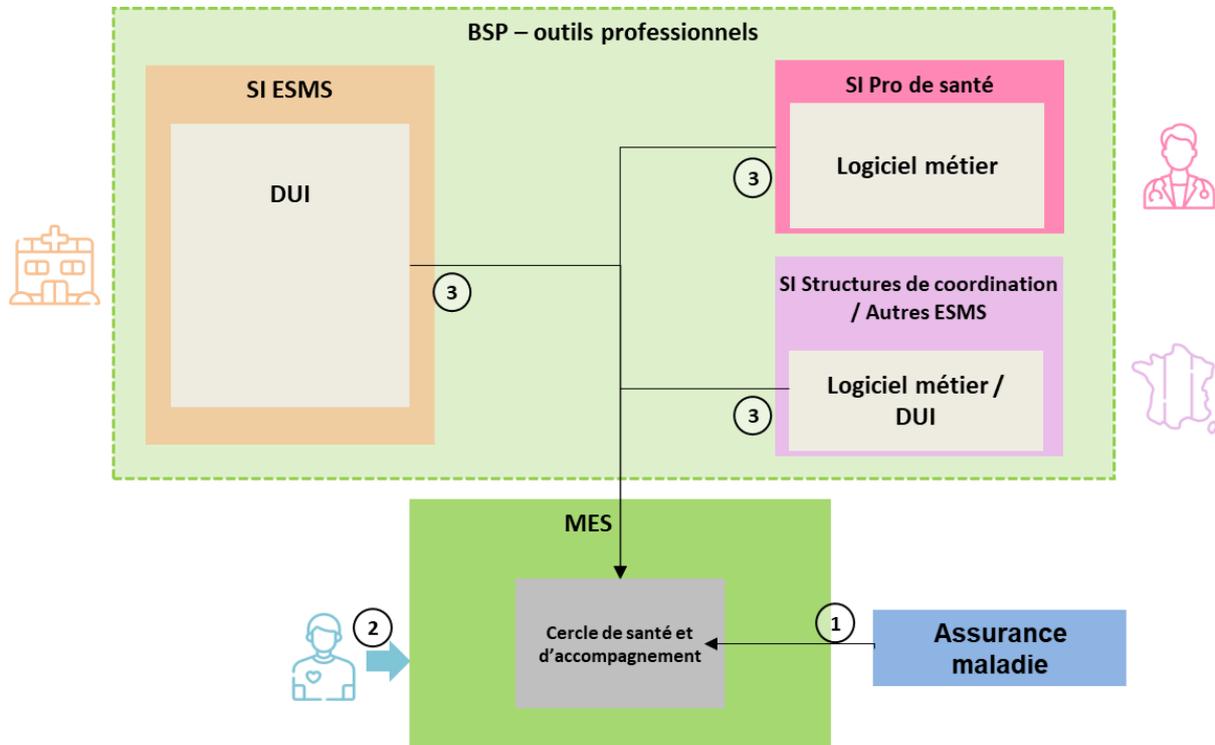
Ce bloc fonctionnel répondrait à des besoins remontés par les professionnels. Les modalités de sa mise en œuvre devront faire l'objet d'une étude spécifique.

Les blocs fonctionnels présentés ci-dessus permettraient de répondre à une majeure partie des besoins de coordination remontés par l'écosystème. Une étude complémentaire sera nécessaire, pour chacun des blocs fonctionnels afin d'identifier comment les mettre en œuvre : porter le bloc fonctionnel via un service national, qu'il soit déjà existant ou à développer, porter le bloc fonctionnel par une application du marché, formaliser des exigences relatives au bloc fonctionnel pour imposer aux DUI de porter le bloc fonctionnel, etc.

1.2.2. Le cercle de santé et d’accompagnement

Alimentation du cercle de santé et d’accompagnement

Le schéma ci-après présente l’orchestration du cas d’usage d’alimentation du cercle de santé et d’accompagnement par les acteurs de la coordination et les échanges de données associés :



Légende

 SI ESMS ou ESSMS partenaire	 Services socles de l’Etat	Echange ou partage de données
 SI acteurs territoriaux et de coordination	 Portails	 Données administratives
 SI secteur sanitaire (ES et ville)	 Bloc fonctionnel répondant aux besoins de l’écosystème mais dont la déclinaison applicative n’a pas encore été validée à date	 Données de santé
 SI partenaires payeurs, régulateurs		 Données d’accompagnement
		 Données financières
		 Données de service

NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

Déclinaison du cas d'usage

En cible, le **cercle de santé et d'accompagnement** peut être alimenté de 3 façons différentes :

Ref.	En tant que je souhaite et pour cela ...
1	Assurance Maladie	Alimenter le cercle de santé et d'accompagnement	L'Assurance Maladie alimente le cercle de santé et d'accompagnement de chaque patient/usager avec les professionnels qui apparaissent dans son historique de remboursement
2	Patient / Usager		Le patient/usager peut lui-même ajouter les professionnels qu'il souhaite depuis son profil médical (y compris son médecin traitant et son référent de parcours) dans son cercle de santé et d'accompagnement
3	Professionnel		Les professionnels pourraient demander (via MES) au patient/usager de faire partie de son cercle de santé et d'accompagnement

Le **cercle de santé et d'accompagnement** est adossé au RPPS via une API pour automatiser certaines actions (exemple : retrouver un professionnel à partir de son nom). Le fonctionnement et les modalités d'interopérabilité du **cercle de santé et d'accompagnement** sont décrits dans le CI-SIS.

La délégation de la gestion du cercle de santé et d'accompagnement à un professionnel par un patient / usager serait possible en cible (mais reste à approfondir). De même, les travaux de spécification des évolutions de ce volet permettraient de définir si celui-ci n'englobe que les professionnels de santé ou s'il intègre également toutes les personnes participant à l'accompagnement (i.e. toute personne présente au quotidien comme les voisins, les associations, etc.).

En parallèle, la possibilité de permettre à l'utilisateur, depuis le **cercle de santé et d'accompagnement**, de définir les droits et habilitations en lecture et écriture des personnes, professionnels et structures habilités à accéder à ses données disponibles dans MES est en cours de réflexion.

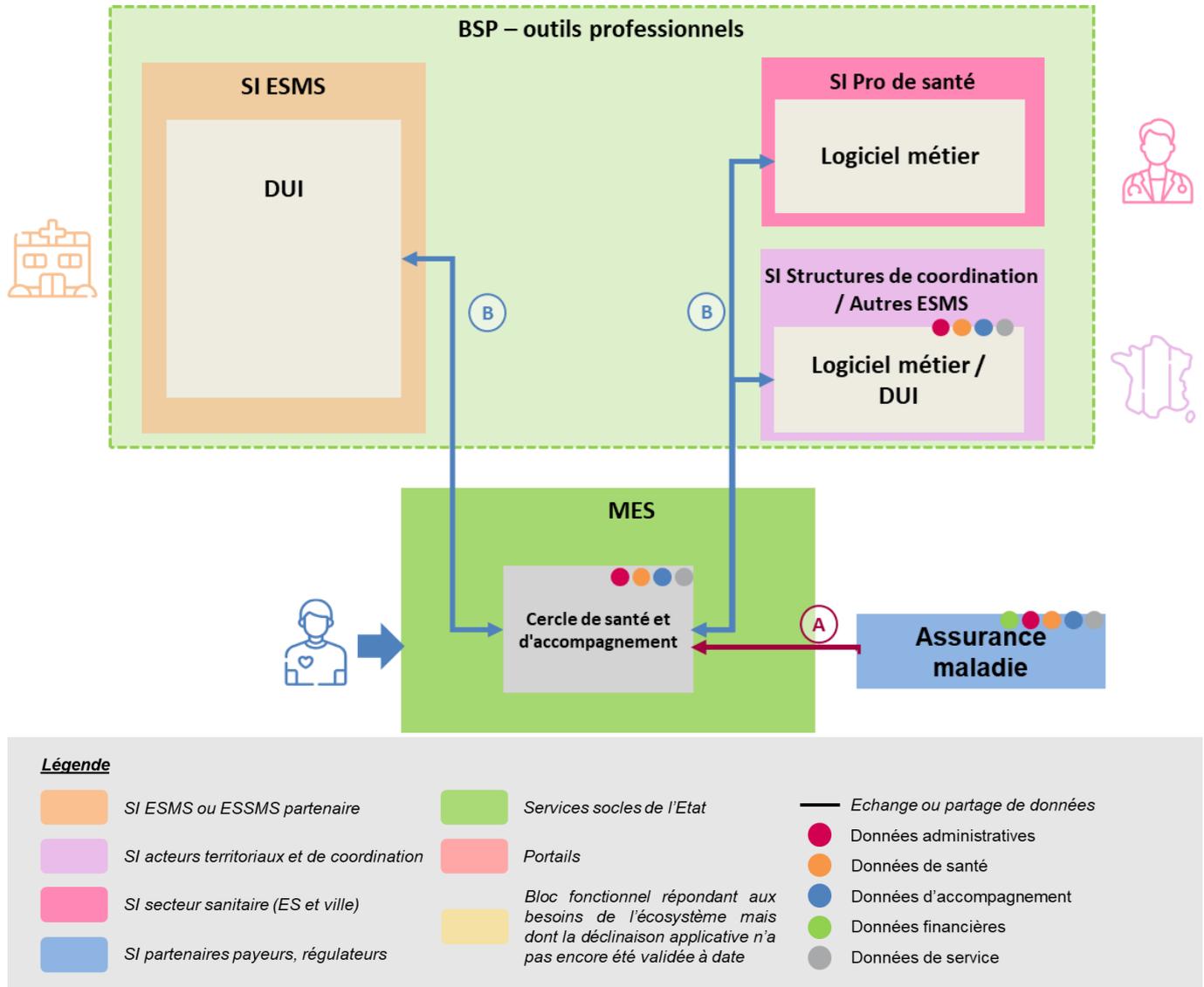
De la même manière, une réflexion est en cours sur la possibilité pour le **cercle de santé et d'accompagnement** de partager les droits et habilitations d'accès aux données (en lecture et écriture) des usagers avec les logiciels métiers des structures les accompagnant, pour leur permettre d'exploiter et de mettre en œuvre une "matrice d'habilitation" importée depuis le cercle de santé et d'accompagnement.

NB : Figurer dans le cercle de santé et d'accompagnement ne devrait pas nécessairement permettre de bénéficier de droits dans Mon Espace Santé (i.e. un usager peut y intégrer un professionnel sans pour autant lui attribuer le moindre droit sur ses données).

NB : Permettre aux personnes, professionnels et structures habilités du cercle de santé et d'accompagnement de déléguer les droits qui leur ont été octroyés par l'utilisateur à un autre professionnel (ex. secrétaire ou assistant) depuis leur logiciel métier, dans le cadre de leur mission, après consentement de l'utilisateur est également un sujet à approfondir ultérieurement.

1.2.3. Flux et échanges de données du cercle de santé et d’accompagnement

Le schéma ci-dessous décrit les principaux flux d’échange de données réalisés au sein du cercle de santé et d’accompagnement. Il offre une vision affinée des données partagées, dans le respect de la cible d’orchestration présentée ci-dessus.



NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

Ref.	Typologie de services interfacés	Description du flux
A	Le bloc fonctionnel d'historique de remboursement de l'Assurance Maladie et Le cercle de santé et d'accompagnement	Un flux unidirectionnel provenant du bloc fonctionnel d'historique de remboursement de l'Assurance Maladie à destination du cercle de santé et d'accompagnement de l'utilisateur doit permettre d'alimenter ce dernier avec la liste des professionnels qui apparaissent dans l'historique de remboursement de l'utilisateur.
B	Le cercle de santé et d'accompagnement et Les logiciels métiers (DUI, LGC, solution e-Parcours, etc.)	Un autre flux serait également nécessaire entre le cercle de santé et d'accompagnement et les logiciels métiers pour permettre aux professionnels de prendre connaissance des professionnels du cercle de santé et d'accompagnement d'un utilisateur, directement depuis leur logiciel métier (DUI pour les ESMS).

Mon Espace Santé et le **cercle de santé et d'accompagnement** devraient limiter le nombre d'interfaces à développer entre les outils utilisés par les différentes personnes et structures prenant en charge un utilisateur.

Le service proposera des notifications. Les utilisateurs auront la possibilité de configurer celles-ci :

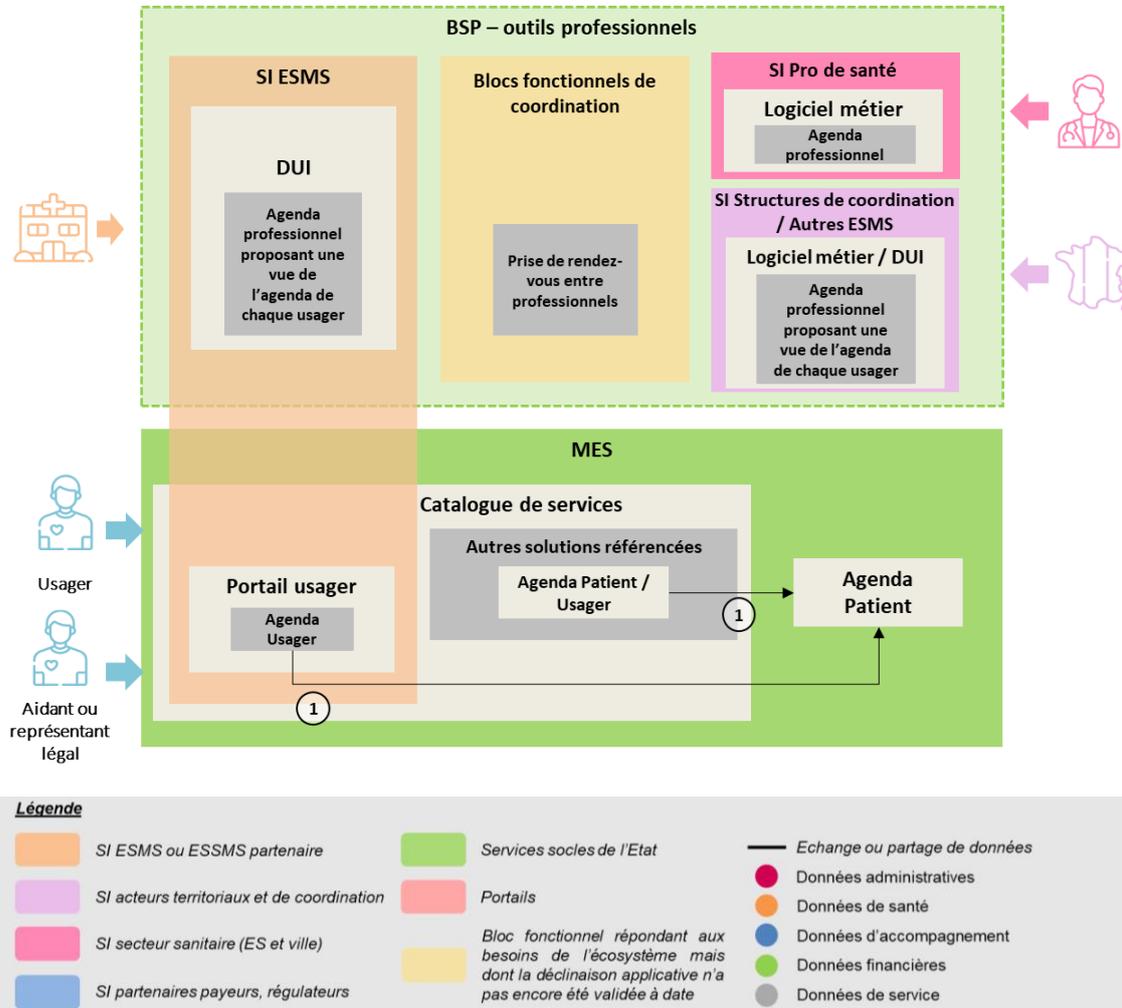
- ▶ La nature de notifications (ex. ajout d'un professionnel au cercle de santé et d'accompagnement d'un utilisateur que j'accompagne) ;
- ▶ La fréquence de notifications (au fil de l'eau, quotidienne, hebdomadaire) ;
- ▶ Les canaux de notifications (mail, SMS, alerte dans le DUI, etc.).

Les flux d'échanges pour la mise en œuvre d'un mécanisme de notification d'événements sont standardisés dans le [CI-SIS](#).

1.2.4. L’agenda (patient-usager) de MES

Alimentation de l’agenda (patient-usager) de MES par les applications référencées au catalogue MES

Le schéma ci-après présente l’orchestration du cas d’usage 1 : alimentation de l’agenda (patient-usager) de MES par les applications référencées au catalogue MES disposant d’un agenda usager.



NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d'informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

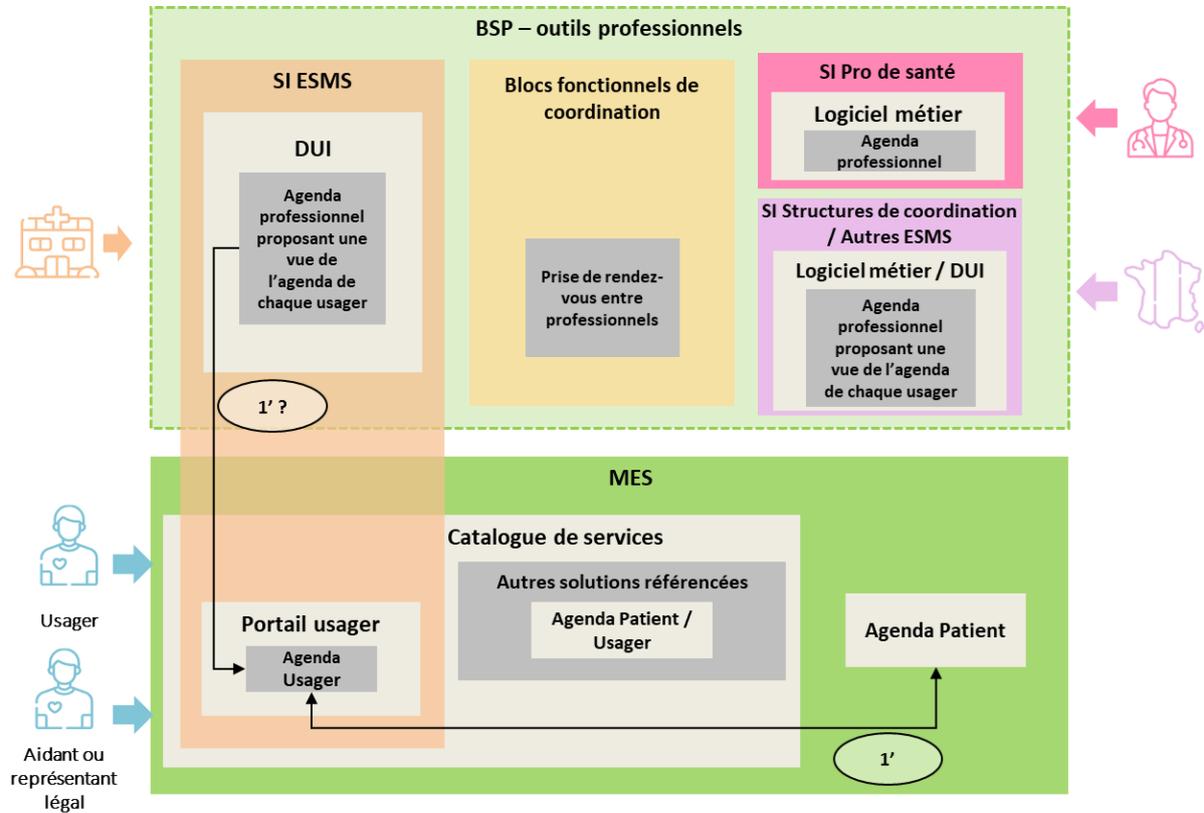
Déclinaison du cas d’usage

Le cas d’usage métier est décliné dans le tableau ci-après :

Ref.	En tant que je souhaite et pour cela ...
1	Application référencée au catalogue MES	Alimenter l’agenda (patient-usager) de MES	<p>Les solutions d’agendas référencées au catalogue de services MES (avec échanges de données) alimentent l’agenda (patient-usager) de MES de l’usager avec les rendez-vous qui y sont intégrés. Cela pourra notamment être le cas en cible des portails usagers de DUI référencés au catalogue de services MES avec échanges de données.</p> <p>Les rendez-vous d’un usager sont consolidés dans l’agenda (patient-usager) de Mon espace santé. L’agenda (patient-usager) de MES est le service qui permet à l’usager ou son responsable légal (et son aidant en cible) de disposer d’une vue consolidée de l’ensemble des rendez-vous de l’usager (événements, interventions, rendez-vous de santé et accompagnement médico-social, etc.).</p> <p>Le patient/usager ou son représentant légal peuvent également ajouter des rendez-vous.</p> <p>Il sera nécessaire d’approfondir la question de l’alimentation de l’agenda (patient-usager) de MES par plusieurs sources afin d’éviter tout risque de doublons d’un même événement dans la vue consolidée de l’agenda (patient-usager) de MES.</p> <p>NB : L’interopérabilité avec un agenda partagé a fait l’objet de spécifications d’échanges publiées au CI-SIS.</p>

Alimentation de l’agenda usager du portail usager proposé par le DUI

Le schéma ci-après présente l’orchestration du cas d’usage 1 : accès à une vue consolidée de son agenda par l’usager depuis son portail usager DUI ou son agenda (patient-usager) MES.



Légende

	SI ESMS ou ESSMS partenaire		Services socles de l'Etat		Echange ou partage de données
	SI acteurs territoriaux et de coordination		Portails		Données administratives
	SI secteur sanitaire (ES et ville)		Bloc fonctionnel répondant aux besoins de l'écosystème mais dont la déclinaison applicative n'a pas encore été validée à date		Données de santé
	SI partenaires payeurs, régulateurs				Données d'accompagnement
					Données financières
					Données de service

NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d'informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

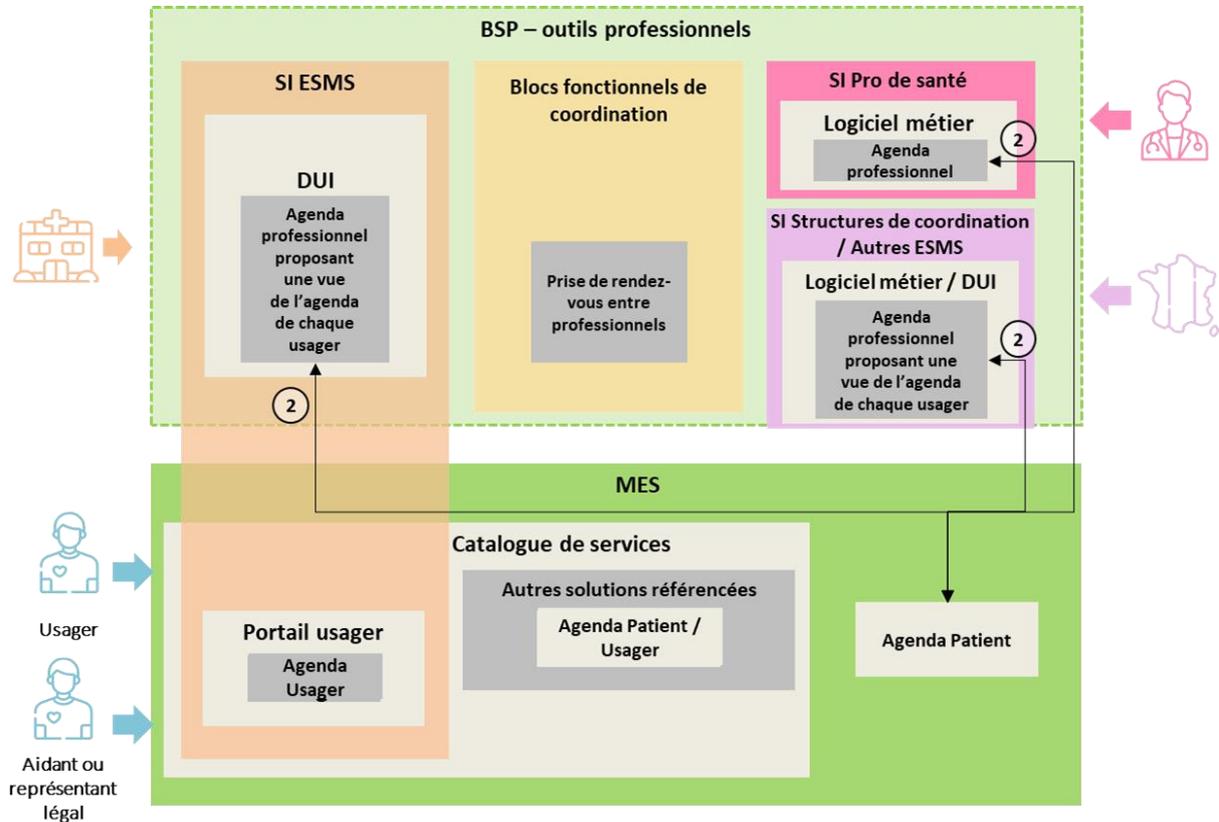
Déclinaison du cas d’usage

Le cas d’usage métier est décliné dans le tableau ci-après :

Ref.	En tant que je souhaite et pour cela ...
1'	Professionnel d'un ESMS	Alimenter l'agenda usager du portail usager proposé par le DUI	<p>Dans le cas où la structure accompagnant un usager lui propose un portail usager comprenant un agenda usager, cet agenda est alimenté par le logiciel métier (DUI). Si l'agenda usager est référencé au catalogue de services de MES, il peut aussi récupérer les informations de l'agenda (patient-usager) MES.</p> <p>L'usager peut alors accéder à une vue consolidant tous ses événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ directement depuis son agenda (patient-usager) MES ▶ depuis l'agenda Usager du portail usager proposé par l'ESMS <p><i>Ce choix se fait à sa discrétion (préférences personnelles) ou au regard des recommandations de l'ESMS qui l'accompagne.</i></p>

Alimentation et consultation de l’agenda (patient-usager) de MES par/ depuis les logiciels métier des professionnels ou leur application d’agenda

Le schéma ci-après présente l’orchestration du cas d’usage 2 et les échanges de données associés : l’alimentation et la consultation de l’agenda (patient-usager) de MES par/ depuis les logiciels métier des professionnels ou leur application d’agenda :



Légende

- | | | |
|--|--|-------------------------------|
| SI ESMS ou ESSMS partenaire | Services socles de l'Etat | Echange ou partage de données |
| SI acteurs territoriaux et de coordination | Portails | Données administratives |
| SI secteur sanitaire (ES et ville) | <i>Bloc fonctionnel répondant aux besoins de l'écosystème mais dont la déclinaison applicative n'a pas encore été validée à date</i> | Données de santé |
| SI partenaires payeurs, régulateurs | | Données d'accompagnement |
| | | Données financières |
| | | Données de service |

NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d'informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

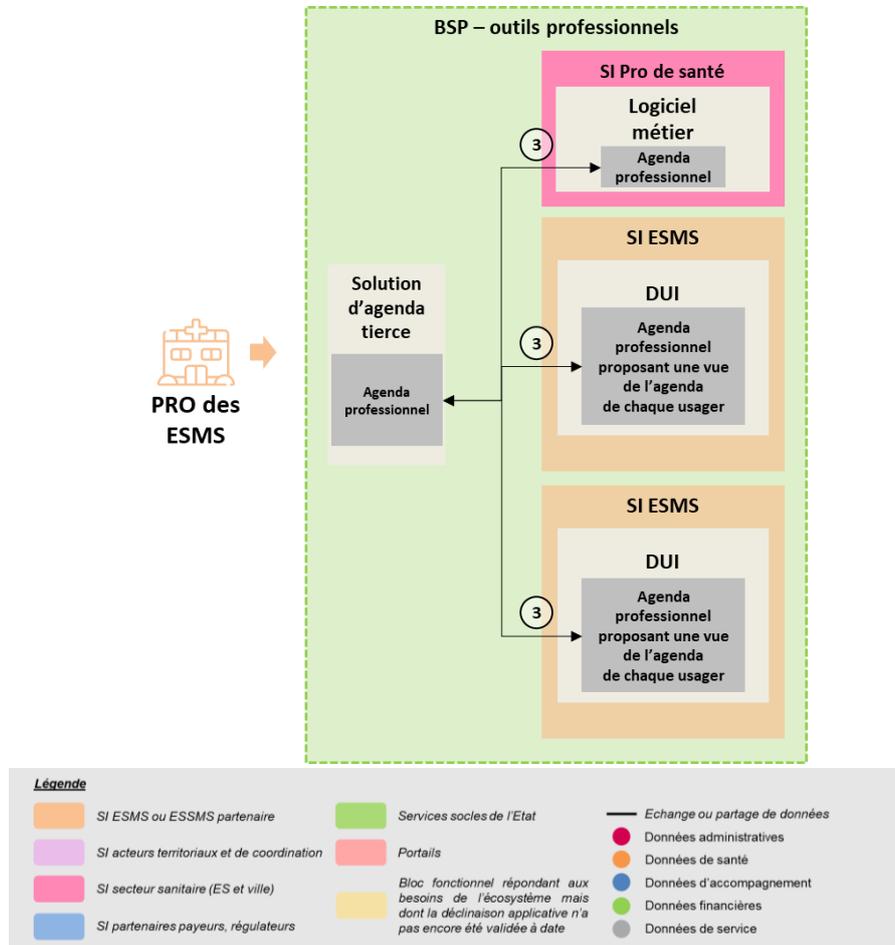
Déclinaison du cas d'usage

Le cas d'usage métier est décliné dans le tableau ci-après :

Ref.	En tant que je souhaite et pour cela ...
2	Professionnel	Alimenter l'agenda patient MES	<p>Le flux entre les agendas des professionnels de l'accompagnement / de la prise en charge en santé et l'agenda (patient-usager) de MES permet aux agendas des logiciels métiers (DUI, LGC, solution e-Parcours, etc.) des SI de structures d'alimenter l'agenda (patient-usager) de MES avec les rendez-vous concernant l'utilisateur (que ces rendez-vous fassent intervenir ou non l'utilisateur).</p> <p>Depuis l'agenda de son logiciel métier, et sous réserve que le patient / usager ait donné son consentement, chaque professionnel pourra également consulter dans l'agenda (patient-usager) de MES à la fois les événements propres à sa structure et les événements des autres structures qui interviennent dans l'accompagnement de la personne (vue provenant de l'agenda (patient-usager) de MES de l'utilisateur consolidant tous les événements concernant l'utilisateur, faisant intervenir ou non l'utilisateur).</p>

Synchronisation entre l’agenda des DUI et la solution d’agenda choisie par le professionnel

Le schéma ci-après présente l’orchestration du cas d’usage 3 et les échanges de données associés : la synchronisation entre l’agenda des DUI et la solution d’agenda choisie par le professionnel :



NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

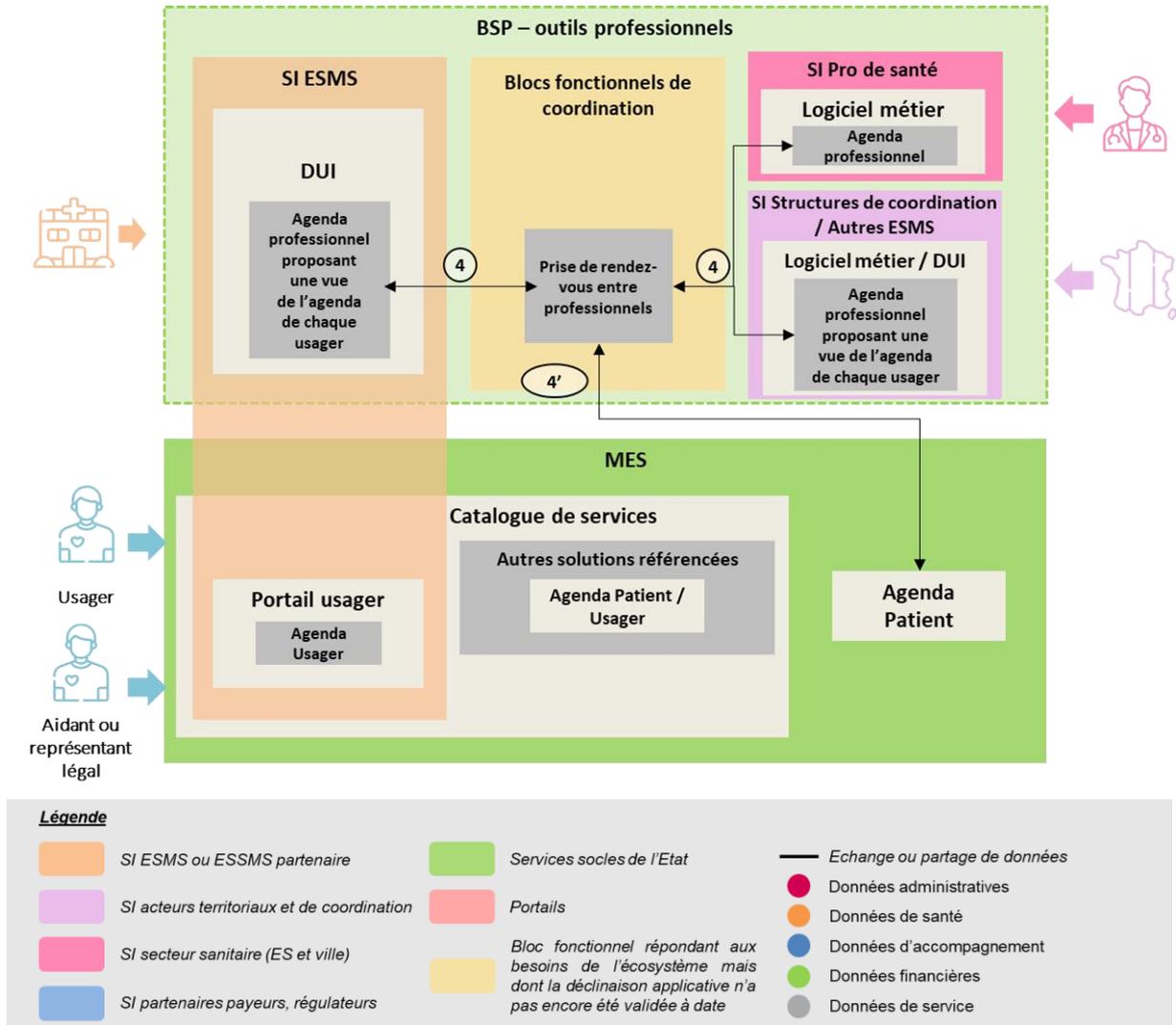
Déclinaison du cas d’usage

Le cas d’usage métier est décliné dans le tableau ci-après :

Ref.	En tant que je souhaite et pour cela ...
3	Professionnel travaillant dans plusieurs structures	Utiliser la solution d’agenda que j’ai choisie pour gérer l’ensemble de mes rendez-vous dans les différentes structures dans lesquelles j’interviens	<p>Dans le cas où le professionnel en charge de l’accompagnement / de la prise en charge en santé travaille dans plusieurs structures, il peut choisir d’avoir recours à une solution d’agenda "tierce" qui lui est propre. Pour cela, les DUI ou les logiciels métier des structures dans lesquelles il intervient proposent des flux permettant à ces solutions de se synchroniser avec la solution d’agenda choisie par le professionnel pour son usage professionnel (ex. Doctolib). Par exemple, cela permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>alimenter l’agenda des DUI ou des logiciels métier avec de nouveaux rendez-vous que le professionnel a créé au sein de sa solution d’agenda ;</i> ▶ <i>recupérer à partir des agendas des DUI ou des logiciels métier les rendez-vous auxquels prend part le professionnel pour consolider une vue de tous les événements auxquels il participe dans l’agenda professionnel qu’il utilise au quotidien.</i> <p>Cela permet au professionnel de choisir sa solution d’agenda, indépendamment de celles des structures dans lesquelles il intervient et d’avoir une solution unique consolidant les événements de toutes les structures dans lesquels il intervient.</p>

Organisation d’un rendez-vous de coordination mobilisant plusieurs professionnels de différentes structures avec ou sans l’usager

Le schéma ci-après présente l’orchestration des cas d’usage 4 et 4’ et les échanges de données associés : l’organisation d’un rendez-vous de coordination mobilisant plusieurs professionnels de différentes structures avec ou sans l’usager.



NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

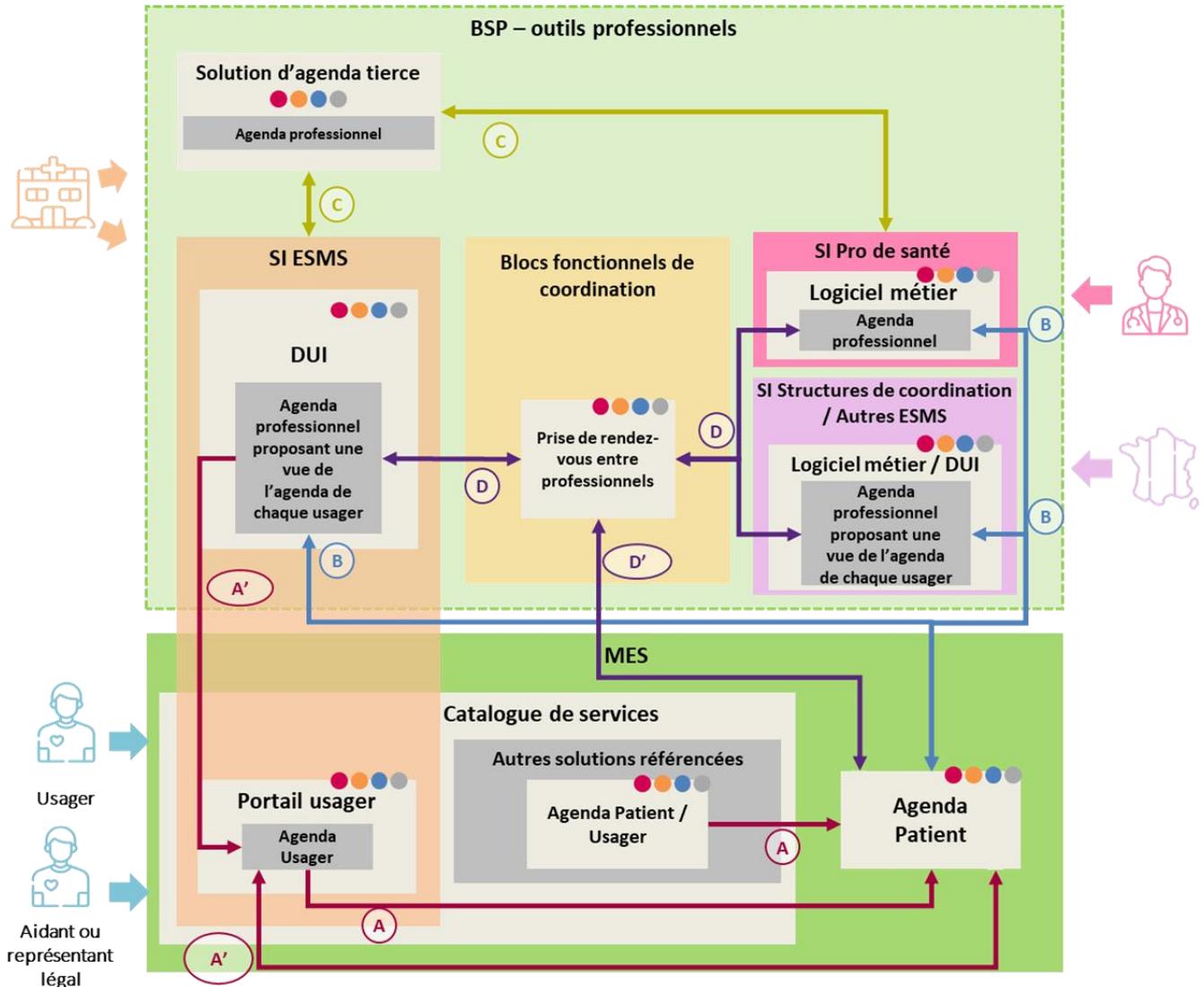
Déclinaison du cas d’usage

Le cas d’usage métier est décliné dans le tableau ci-après :

Ref.	En tant que je souhaite et pour cela ...
4 4'	Professionnel	Solliciter un rendez-vous avec le ou les professionnels de mon choix	<p>De manière à faciliter la coordination entre professionnels assurant l’accompagnement médico-social / la prise en charge en santé de l’usager, un nouveau bloc fonctionnel de prise de rendez entre professionnels serait mis en œuvre.</p> <p>Les professionnels assurant l’accompagnement / la prise en charge de l’usager auraient la possibilité de renseigner, depuis leur solution d’agenda (celle de leur logiciel métier ou celle que le professionnel a choisi), leurs plages de disponibilité pour un rendez-vous avec un autre professionnel du cercle de santé et d’accompagnement.</p> <p>De la même manière, ces professionnels auraient la possibilité, toujours depuis leur solution d’agenda (celle de leur logiciel métier ou celle que le professionnel a choisie), de solliciter un rendez-vous (en mentionnant le motif) avec le ou les professionnels de leur choix.</p> <p>Le bloc fonctionnel de prise de rendez-vous entre professionnels déterminerait alors le créneau le plus pertinent au regard des plages de disponibilité des professionnels à intégrer au rendez-vous (et celles de l’usager, qu’il aurait consultées dans MES si celui-ci doit y être inclus) puis créerait un rendez-vous dans l’agenda des participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 : Dans l’agenda du professionnel dans le cas d’un professionnel. ▶ 4' : Dans l’agenda (patient-usager) MES de l’usager si l’événement l’inclut.

1.2.5. Flux et échanges de données du service agenda (patient-usager) de MES

Le schéma ci-dessous décrit les principaux flux d’échange de données réalisés au sein de l’agenda (patient-usager) de MES avec les principaux blocs fonctionnels échangeant avec celui-ci (l’agenda professionnel, l’agenda usager proposé par le portail usager du DUI, les solutions d’agenda patient / usager référencées dans le catalogue de services MES et le bloc fonctionnel de prise de rendez-vous entre professionnels). Il offre une vision affinée des données partagées, dans le respect de la cible d’orchestration présentée ci-dessus.



Légende

SI ESMS ou ESSMS partenaire	Services socles de l'Etat	Echange ou partage de données
SI acteurs territoriaux et de coordination	Portails	Données administratives
SI secteur sanitaire (ES et ville)	Bloc fonctionnel répondant aux besoins de l'écosystème mais dont la déclinaison applicative n'a pas encore été validée à date	Données de santé
SI partenaires payeurs, régulateurs		Données d'accompagnement
		Données financières
		Données de service

NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

Ref.	Typologie de services interfacés	Description du flux
A A'	<p>L’agenda de chaque usager intégré au DUI</p> <p>L’agenda usager intégré au portail usager du DUI</p> <p>L’agenda (patient-usager) de MES</p> <p>Les solutions d’agenda patient / usager référencées dans le catalogue de services MES</p>	<p>Toute solution d’agenda patient / usager préalablement référencée au catalogue de services MES (notamment les solutions de portail usager de l’ESMS) aura la possibilité d’alimenter l’agenda (patient-usager) de MES de l’usager avec des rendez-vous. Le flux utilisé dans le cadre de l’alimentation de l’agenda (patient-usager) de MES a pour but de décrire le rendez-vous à intégrer à l’agenda. Dans ce cadre, ce flux peut comporter des données de typologie variable (données administratives, données de santé, données d’accompagnement et données de service), selon le rendez-vous.</p> <p>Le portail usager de l’ESMS doit présenter une vue de son agenda à l’usager (exigence de la vague 1 du SEGUR numérique). Un flux devra permettre l’alimentation du portail usager par le DUI avec les données relatives à tous les événements de l’usager.</p> <p>Enfin, un flux provenant de l’agenda (patient-usager) de MES intégrera les données relatives à tous les événements connus d’un usager. Selon les choix techniques opérés par l’éditeur du DUI, le portail usager pourra être alimenté par ce flux. Cela permettra à l’agenda usager du portail usager de consolider une vue transverse de tous les événements de l’usager, quelle que soit la structure les ayant intégrés à l’agenda (patient-usager) de MES.</p>
B	<p>L’agenda (patient-usager) de MES</p> <p>Les logiciels métiers (DUI, LGC, solution e-Parcours, etc.)</p>	<p>Un flux devra permettre aux solutions intégrant des agendas professionnels, d’alimenter l’agenda (patient-usager) de MES avec les rendez-vous le concernant. De cette façon, l’agenda (patient-usager) de MES sera capable de consolider une vue intégrant tous les rendez-vous de l’usager, quelle que soit la structure impliquée.</p> <p>Un flux provenant de l’agenda (patient-usager) de MES vers l’agenda du logiciel métier permettra d’intégrer les données relatives à tous les rendez-vous connus d’un usager, sous réserve de consentement de celui-ci. En fonction des choix techniques opérés par l’éditeur du logiciel métier, celui-ci pourra être alimenté par le flux en question qui contient des données relatives à tous les événements de l’usager connus. Cela permettra au logiciel métier des professionnels impliqués dans la coordination de consolider et partager une vue intégrant tous les événements de l’usager, dans leur propre agenda, sous réserve que le patient ait bien donné son accord.</p>
C	<p>Les solutions d’agenda tierces</p> <p>Les logiciels métiers utilisés par des professionnels d’ESMS (DUI, LGC, etc.)</p>	<p>Dans le cas d’un professionnel travaillant dans plusieurs structures, il est nécessaire que les logiciels métiers de celles-ci mettent en place des flux permettant à la solution d’agenda utilisée par ce professionnel de récupérer les données (données administratives, données de santé, données d’accompagnement et données de service) relatives aux événements l’impliquant. Cela permettra à cette solution d’agenda de consolider une vue des événements impliquant le professionnel, quelle que soit la structure impliquée.</p> <p>De la même manière, afin de faciliter le parcours du professionnel, il est nécessaire que les données (données administratives, données de santé, données d’accompagnement et données de service) des événements créés depuis sa solution d’agenda puissent être poussées via un flux à toutes les solutions de structures dans lesquelles il travaille. Cela permettra notamment aux structures de consolider des agendas professionnels et d’identifier les plages d’indisponibilité de ceux-ci.</p>
D D'	<p>Le bloc fonctionnel de prise de rendez-vous entre professionnels</p> <p>L’agenda (patient-usager) de MES</p>	<p>Les professionnels déclarant leurs plages de disponibilité dans un logiciel métier, il sera nécessaire de mettre en place un flux entre les logiciels métiers et le bloc fonctionnel de rendez-vous entre professionnels pour que ce dernier puisse récupérer les plages de disponibilité du professionnel.</p>

<p>Les logiciels métiers (DUI, LGC, solution e-Parcours, etc.)</p>	<p>De la même façon, un second flux devrait permettre aux logiciels métiers de récupérer les plages de disponibilité d’un professionnel, même si celui-ci ne travaille pas dans cette structure, depuis le bloc fonctionnel de prise de rendez-vous entre professionnels. Cela permettrait à un professionnel de visualiser les plages de disponibilité d’un autre professionnel depuis le bloc fonctionnel de rendez-vous entre professionnels, accessible depuis son logiciel métier.</p> <p>Une fois la ou les plages de disponibilité sélectionnées par le professionnel dans le bloc fonctionnel de rendez-vous entre professionnels accessible depuis son logiciel métier, un flux à destination du bloc fonctionnel de prise de rendez-vous entre professionnels permettrait à ce dernier d’intégrer la ou les plages sélectionnées et de réaliser le traitement de cette information.</p> <p>Des flux similaires à tous ceux préalablement cités devraient permettre aux professionnels impliqués dans le rendez-vous d’accepter, de décaler, d’annuler ou de proposer une autre plage pour le rendez-vous.</p> <p>Une fois le rendez-vous accepté par tous les professionnels impliqués, un flux devrait permettre au bloc fonctionnel de prise de rendez-vous entre professionnels d’alimenter les agendas professionnels des logiciels métiers dans lesquels ils travaillent ainsi que l’agenda (patient-usager) de MES si l’événement l’inclut avec les données (données administratives, données de santé, données d’accompagnement et données de service) relatives au rendez-vous.</p>
--	--

Une étude sera nécessaire pour définir comment le bloc fonctionnel **prise de rendez-vous entre professionnels** serait mis en œuvre et identifier comment celui-ci pourrait répondre aux besoins remontés par l’écosystème : porter le bloc fonctionnel par des services déjà existants, porter le bloc fonctionnel par un nouveau service, etc.

Mon Espace Santé et le bloc fonctionnel de prise de rendez-vous entre professionnels devraient limiter le nombre d’interfaces à développer entre les outils utilisés par les différentes personnes et structures prenant en charge un usager.

Le bloc fonctionnel proposera des notifications. Les utilisateurs auront la possibilité de configurer celles-ci :

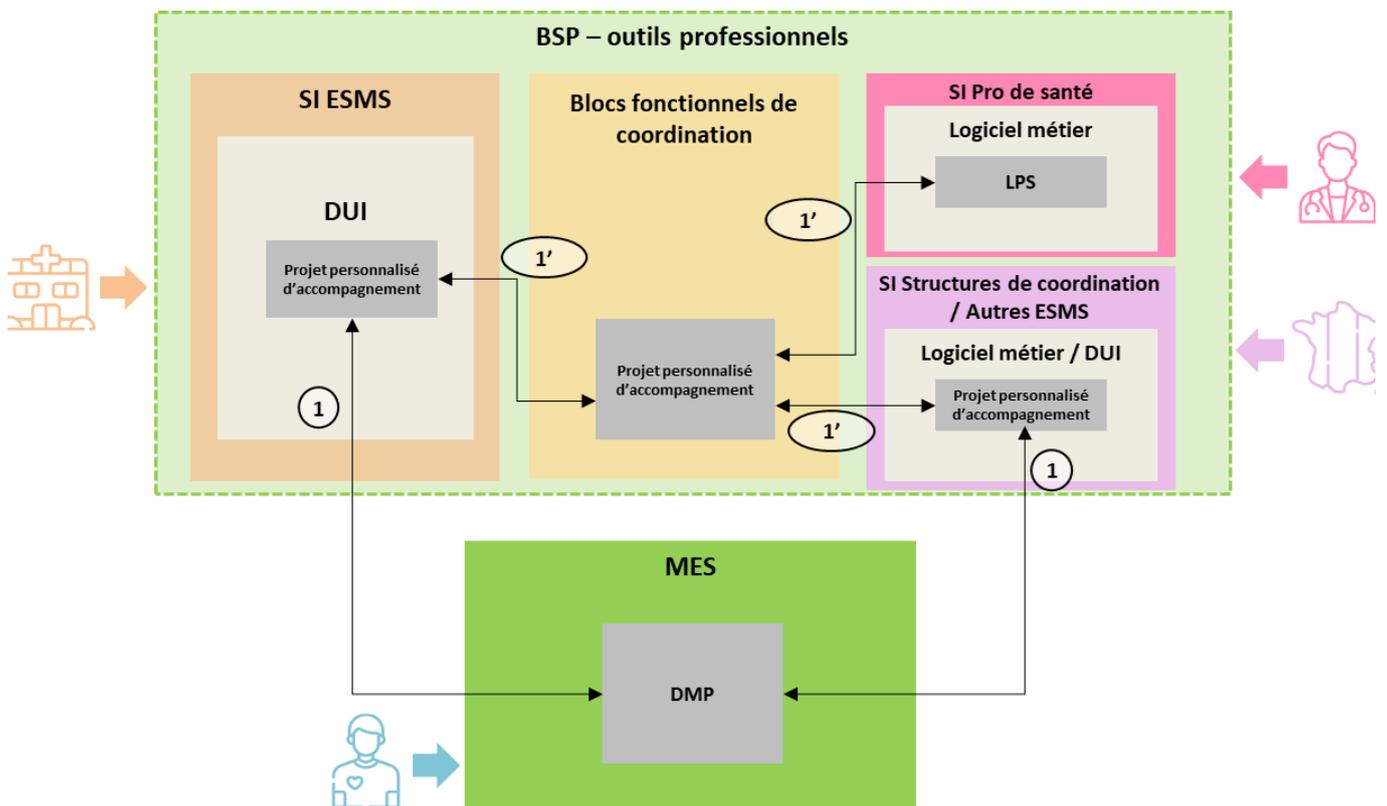
- ▶ La nature de notifications (ex. nouveau créneau sélectionné par un professionnel) ;
- ▶ La fréquence de notifications (au fil de l’eau, quotidienne, hebdomadaire) ;
- ▶ Les canaux de notifications (mail, SMS, alerte dans le DUI, etc.).

Les flux d’échanges pour la mise en œuvre d’un mécanisme de notification d’événements sont standardisés dans le [CI-SIS](#).

1.2.6. Le projet personnalisé d’accompagnement

Construction du projet personnalisé d’accompagnement

Le schéma ci-après présente l’orchestration des cas d’usage 1 et 1’ du bloc fonctionnel de projet personnalisé d’accompagnement par les acteurs de la coordination et les échanges de données associés. Ces cas d’usage concernent la construction du projet personnalisé d’accompagnement :



Légende

SI ESMS ou ESSMS partenaire	Services sociaux de l'Etat	Echange ou partage de données
SI acteurs territoriaux et de coordination	Portails	Données administratives
SI secteur sanitaire (ES et ville)	Bloc fonctionnel répondant aux besoins de l'écosystème mais dont la déclinaison applicative n'a pas encore été validée à date	Données de santé
SI partenaires payeurs, régulateurs		Données d'accompagnement
		Données financières
		Données de service

NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

Déclinaison du cas d’usage

Le cas d’usage métier est décliné dans le tableau ci-après :

Ref.	En tant que je souhaite et pour cela ...
1	Dernière structure ayant accompagné l’usager	Partager le précédent projet personnalisé d’accompagnement	Le dernier projet personnalisé d’accompagnement est partagé par la structure dans le DMP de l’usager afin que tous les professionnels de l’accompagnement puissent en prendre connaissance.
1’	Professionnel de l’accompagnement	Elaborer un nouveau projet personnalisé d’accompagnement	<p>Afin d’élaborer un nouveau projet personnalisé d’accompagnement, les professionnels de l’accompagnement ont besoin d’un espace collaboratif, permettant de coconstruire avec la personne accompagnée son projet personnalisé d’accompagnement selon les référentiels métiers (ex. SERAFIN-PH) jusqu’à sa validation (recueil des besoins de la personne, objectifs, modalités d’accompagnement, ressources disponibles, etc.).</p> <p>Le projet personnalisé d’accompagnement (PPA) comprend une partie « objectifs » et une partie « actions » (qui se traduit par des modalités d’accompagnement inscrites dans l’emploi du temps de l’usager et comprenant des essais avant stabilisation, des modifications si les actions sont inefficaces, etc.).</p> <p>Les modifications des modalités d’accompagnement et de l’emploi du temps résultant font l’objet d’un avenant au PPA.</p>

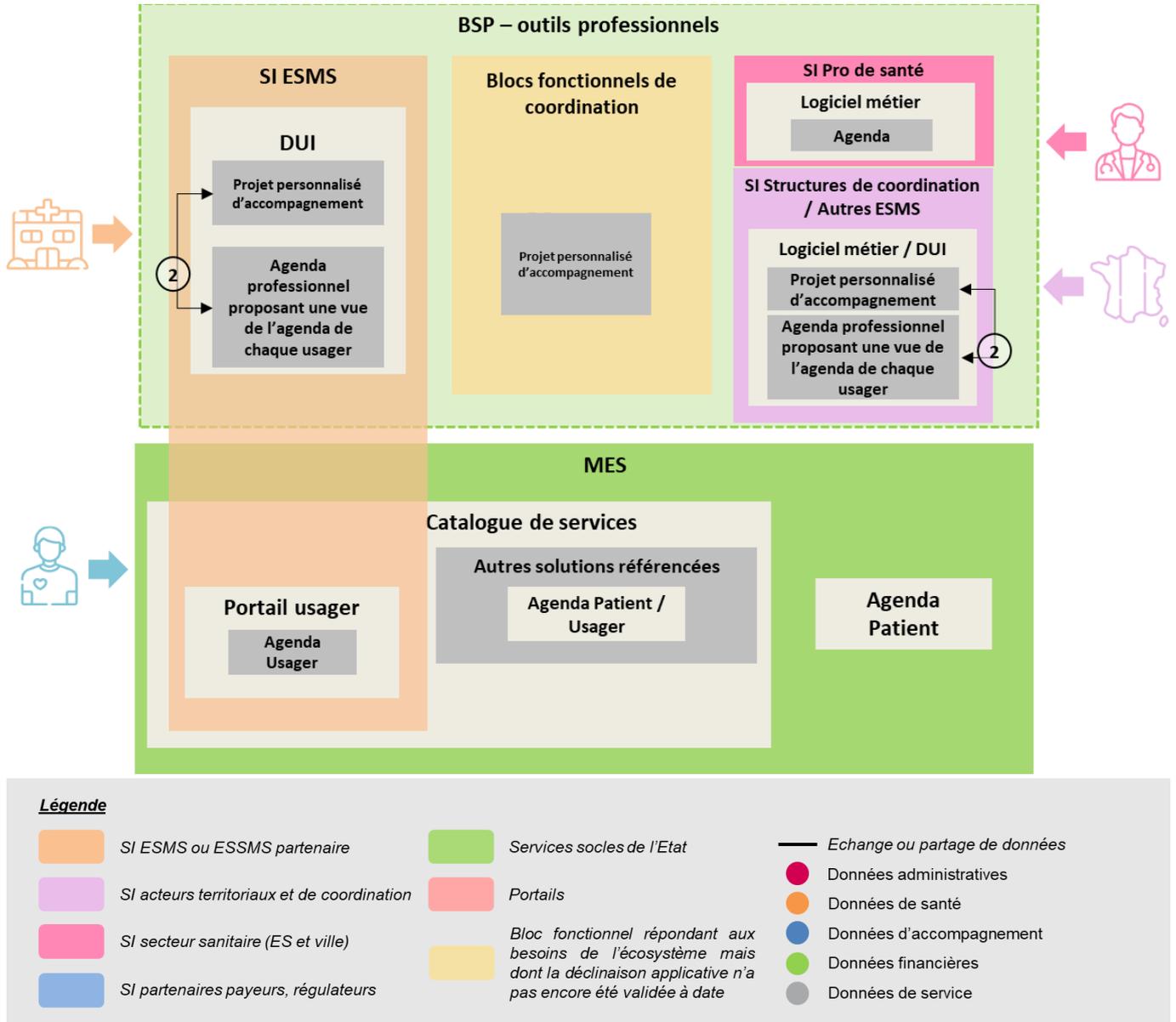
Des fiches pédagogiques⁵ explicatives existent sur les données de santé et explicitent leur partage et leur échange par les professionnels dans le cadre de leur accompagnement. De la même manière, de la documentation existe sur Mon Espace Santé. Celle-ci décrit par exemple les différentes fonctionnalités disponibles à l’usager et les modalités mises à sa disposition pour le traitement de ses données.

Les cas d’usage liés à la participation de l’usager et/ou son aidant dans la co-construction d’un projet personnalisé d’accompagnement seront instruits dans de futurs travaux.

⁵ [Fiches pédagogiques](#)

Mise en œuvre du projet personnalisé d’accompagnement

Le schéma ci-après présente l’orchestration du cas d’usage 2 du bloc fonctionnel de projet personnalisé d’accompagnement par les acteurs de la coordination et les échanges de données associés. Le cas d’usage 2 concerne la mise en œuvre du projet personnalisé d’accompagnement :



NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

Déclinaison du cas d’usage

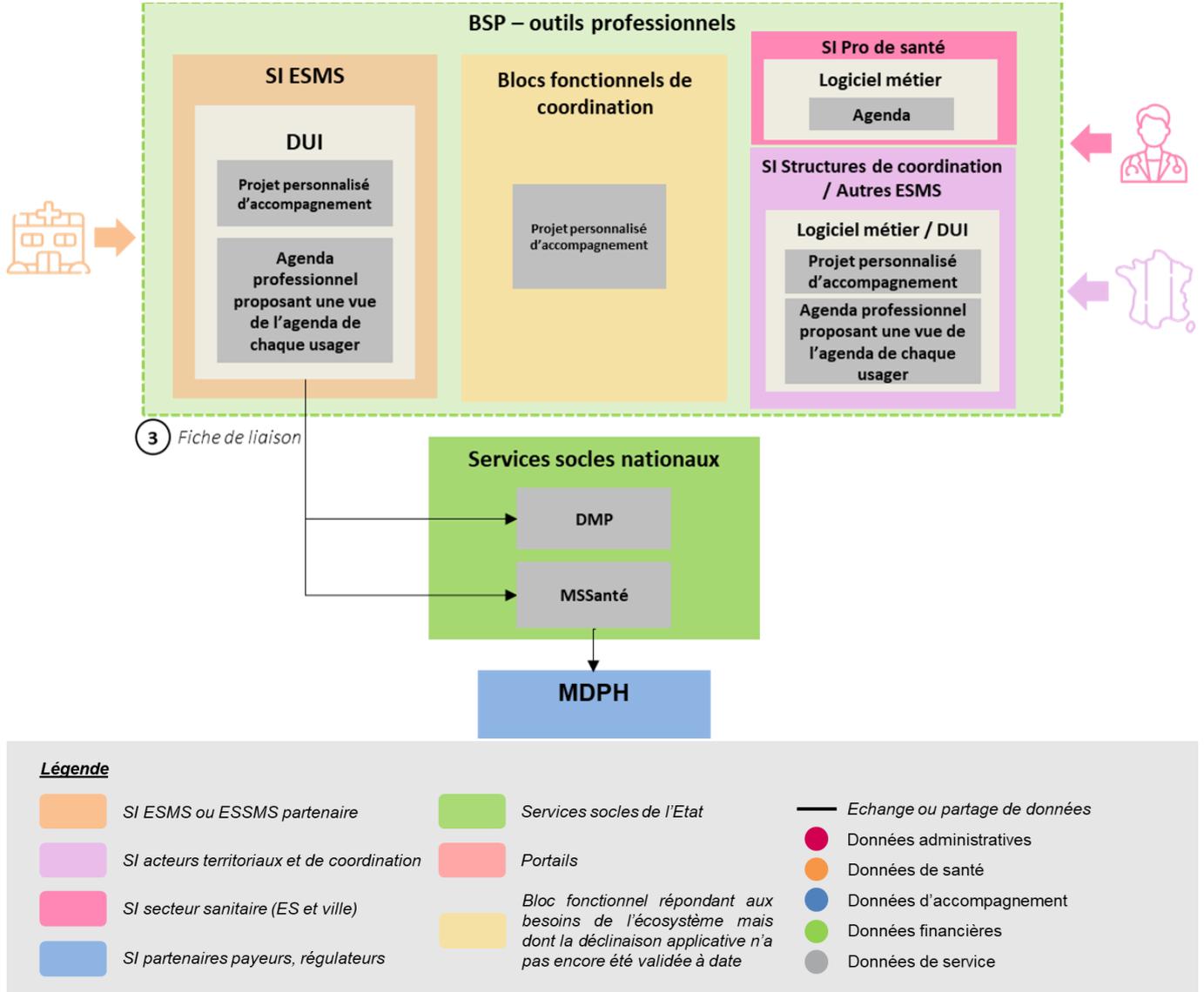
Le cas d’usage métier est décliné dans le tableau ci-après :

Ref.	En tant que je souhaite et pour cela ...
2	ESMS	Décliner les objectifs du projet personnalisé d’accompagnement	<p>Une fois le projet personnalisé d’accompagnement validé, les structures ne peuvent plus le modifier. Elles peuvent cependant l’importer pour décliner les objectifs du projet personnalisé d’accompagnement en événements à intégrer dans l’agenda des professionnels et dans l’agenda (patient-usager) de MES de l’usager.</p> <p><i>NB : Ces événements sont visualisables par l’usager dans son agenda (patient-usager) MES ou dans l’agenda patient disponible depuis le portail usager (voir flux A’ du service agenda).</i></p>

Les cas d’usage liés à la remontée d’informations, par le professionnel en charge de l’accompagnement, l’usager, ou son aidant, dans le cadre de la mise en œuvre du projet personnalisé d’accompagnement, seront instruits dans de futurs travaux.

Transmission d’une fiche de liaison MDPH

Le schéma ci-après présente l’orchestration du cas d’usage 3 du bloc fonctionnel de projet personnalisé d’accompagnement par les acteurs de la coordination et les échanges de données associés. Le cas d’usage 3 concerne la transmission d’une fiche de liaison MDPH :



NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

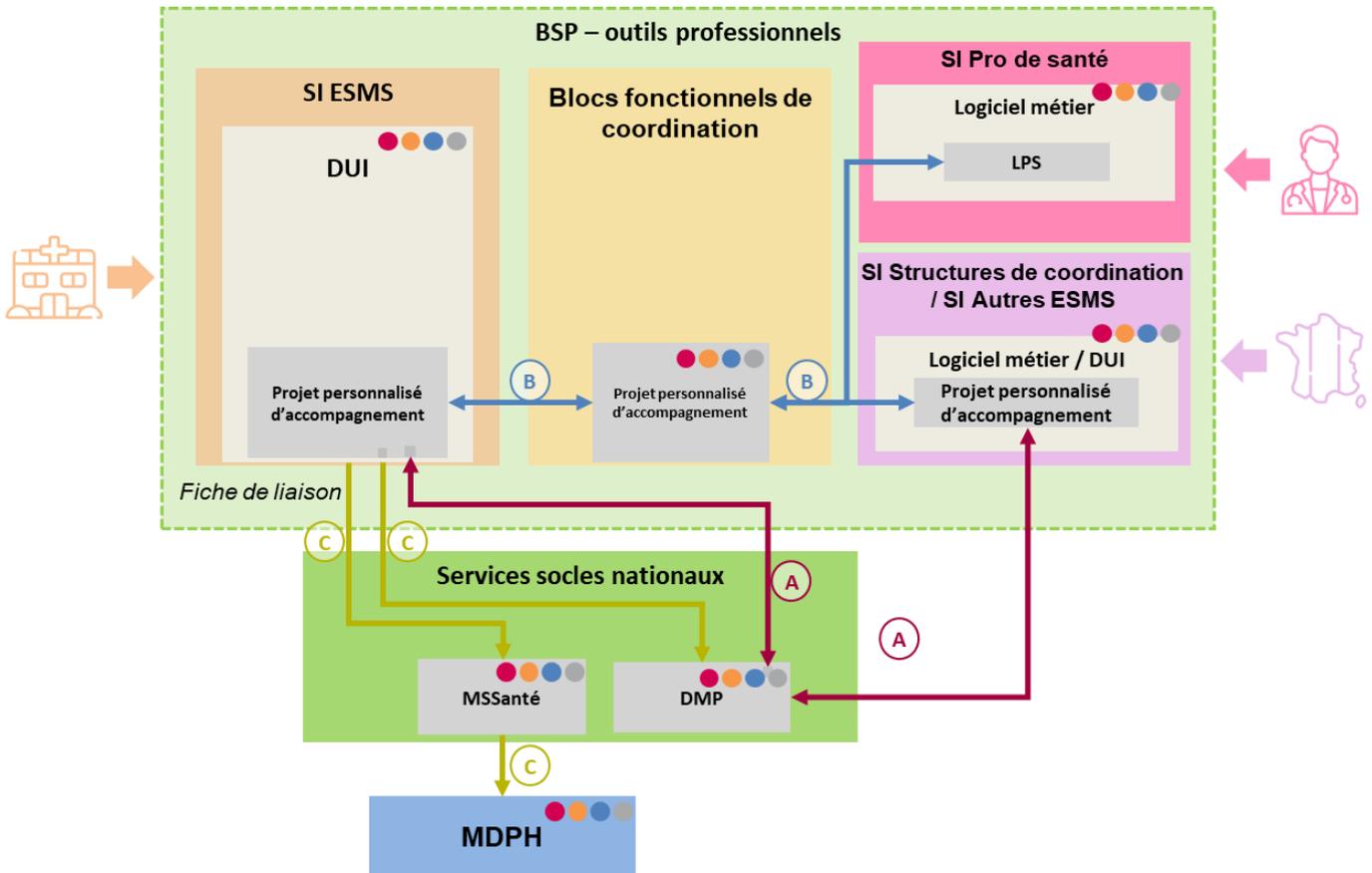
Déclinaison du cas d’usage

Les différents cas d’usage métier sont déclinés dans le tableau ci-après :

Ref.	En tant que je souhaite et pour cela ...
3	ESMS	Transmettre une fiche de liaison à la MDPH	<p>Dans le cadre d’un accompagnement, il est possible que les modalités d’accompagnement soient modifiées de façon durable et en accord avec toutes les parties prenantes. Cela conduirait à élaborer et transmettre une fiche de liaison à la MDPH.</p> <p>La MDPH pourrait alors être amenée à se prononcer sur une éventuelle évolution des aides et des modalités d’accompagnement (avec passage éventuel en CDAPH).</p> <p>La fiche de liaison est transmise via MSSanté et est automatiquement déposée dans le DMP de l’usager en parallèle.</p> <p>NB : Voir cas d’usage 1 et 2 s’il est nécessaire de réaliser un nouveau projet personnalisé d’accompagnement ou un avenant au PPA existant suite à l’émission de la fiche de liaison</p>

1.2.7. Flux et échanges de données du bloc fonctionnel de projet personnalisé d’accompagnement

Le schéma ci-dessous décrit les principaux flux d’échange de données réalisés au sein du bloc fonctionnel de projet personnalisé d’accompagnement. Il offre une vision affinée des données partagées, dans le respect de la cible d’orchestration présentée ci-dessus.



Légende

SI ESMS ou ESSMS partenaire	Services socles de l'Etat	Echange ou partage de données
SI acteurs territoriaux et de coordination	Portails	Données administratives
SI secteur sanitaire (ES et ville)	Bloc fonctionnel répondant aux besoins de l'écosystème mais dont la déclinaison applicative n'a pas encore été validée à date	Données de santé
SI partenaires payeurs, régulateurs		Données d'accompagnement
		Données financières
		Données de service

NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

Ref.	Typologie de services interfacés	Description du flux
A	<p>Le DMP</p> <p>Les logiciels métiers (DUI, LGC, solution e-Parcours, etc.)</p>	<p>Un flux provenant du logiciel métier des ESMS et à destination du DMP doit permettre aux structures de partager le dernier projet personnalisé d’accompagnement d’un usager.</p> <p>Ce flux permet également aux structures participant à l’accompagnement de consulter ce projet personnalisé d’accompagnement.</p>
B	<p>Le bloc fonctionnel de projet personnalisé d’accompagnement</p> <p>Les logiciels métiers (DUI, LGC, solution e-Parcours, etc.)</p>	<p>Un flux bidirectionnel permettrait aux professionnels de collaborer sur le projet personnalisé d’accompagnement en cours de construction. Ce flux permettrait au bloc fonctionnel de synchroniser les modifications opérées directement depuis les logiciels métiers des professionnels prenant part à sa construction.</p>
C	<p>Le DMP</p> <p>MSSanté</p> <p>Les logiciels métiers (DUI, LGC, solution e-Parcours, etc.)</p>	<p>Si la situation de l’usager évolue, l’ESMS pourra élaborer une fiche de liaison à destination de la MDPH. Un flux unidirectionnel sera établi entre le logiciel métier de la structure (DUI) et les services socles MSSanté et DMP pour, d’une part, transmettre la fiche de liaison à la MDPH par messagerie sécurisée et d’autre part la stocker dans le DMP de l’usager.</p>

Une étude sera nécessaire pour définir comment le bloc fonctionnel **projet personnalisé d’accompagnement** serait mis en œuvre et identifier comment celui-ci pourrait répondre aux besoins remontés par l’écosystème : porter le bloc fonctionnel par des services tels que le DMP et MSSanté, porter le bloc fonctionnel par un nouveau service national, etc.

Mon Espace Santé et le bloc fonctionnel de projet personnalisé d’accompagnement devraient limiter le nombre d’interfaces à développer entre les outils utilisés par les différentes personnes et structures prenant en charge un usager.

Le bloc fonctionnel proposera des notifications. Les utilisateurs auront la possibilité de configurer celles-ci :

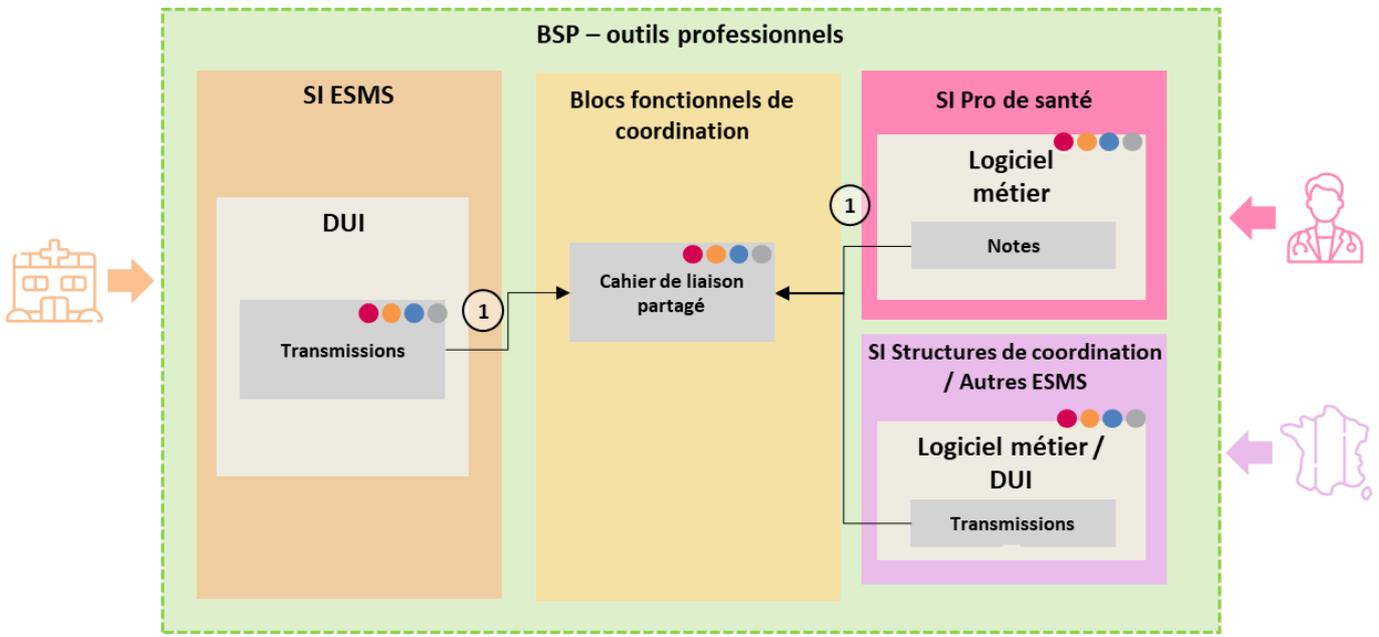
- ▶ La nature de notifications (ex. nouvelle itération sur le projet personnalisé d’accompagnement réalisée) ;
- ▶ La fréquence de notifications (au fil de l’eau, quotidienne, hebdomadaire) ;
- ▶ Les canaux de notifications (mail, SMS, alerte dans le DUI, etc.).

Les flux d’échanges pour la mise en œuvre d’un mécanisme de notification d’événements sont standardisés dans le [CI-SIS](#).

1.2.8. Le cahier de liaison partagé

Alimentation du cahier de liaison partagé

Le schéma ci-après présente l’orchestration du cas d’usage du bloc fonctionnel de cahier de liaison partagé par les acteurs de la coordination et les échanges de données associés. Le cas d’usage concerne l’alimentation de ce cahier de liaison partagé :



Légende

	SI ESMS ou ESSMS partenaire		Services socles de l'Etat		Echange ou partage de données
	SI acteurs territoriaux et de coordination		Portails		Données administratives
	SI secteur sanitaire (ES et ville)		Bloc fonctionnel répondant aux besoins de l'écosystème mais dont la déclinaison applicative n'a pas encore été validée à date		Données de santé
	SI partenaires payeurs, régulateurs				Données d'accompagnement
					Données financières
					Données de service

NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

Déclinaison du cas d'usage

Le cas d'usage métier est décliné dans le tableau ci-après :

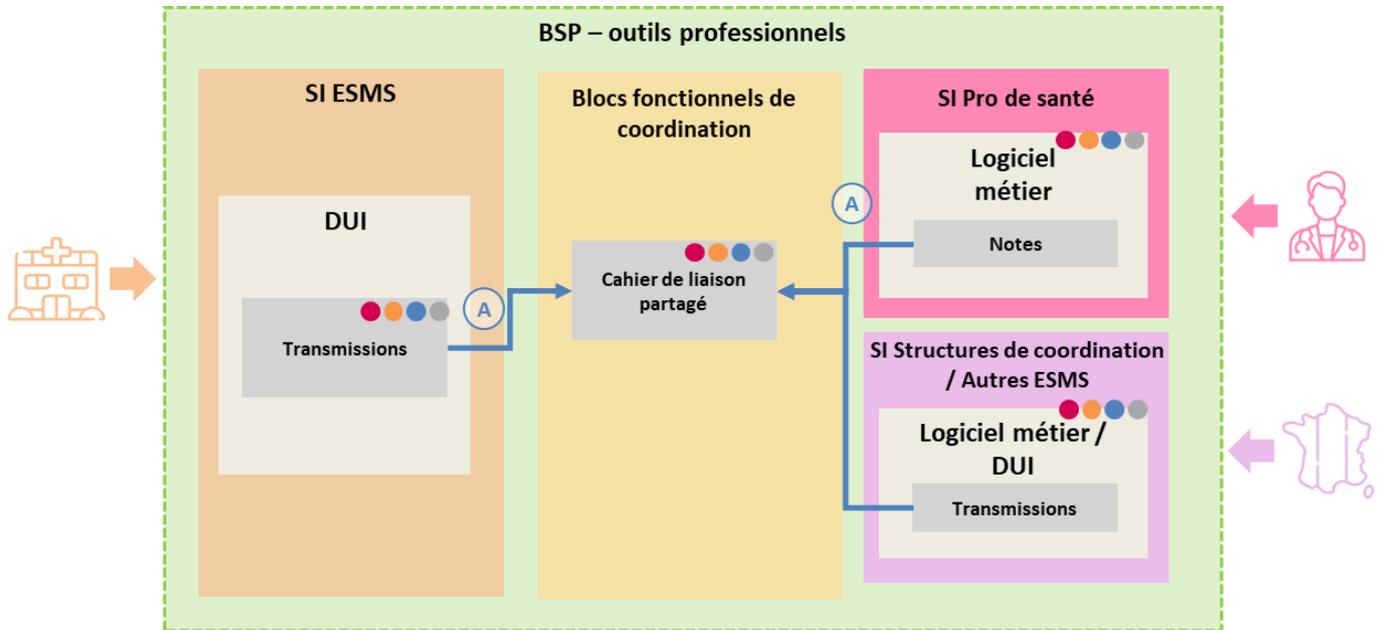
Ref.	En tant que je souhaite et pour cela ...
1	ESMS	Alimenter le « cahier de liaison partagé » d'un usager	<p>Les ESMS saisissent des transmissions dans leur logiciel métier (DUI) pour permettre une bonne coordination des actions et transmissions entre professionnels de la structure.</p> <p>Les transmissions qui seraient tagguées « cahier de liaison partagé » seraient consolidées dans un bloc fonctionnel de cahier de liaison partagé, à visée de coordination entre professionnels des différentes structures impliquées dans l'accompagnement de l'usager. Cela permettrait à ces professionnels de disposer d'un espace de confiance dans lequel ils pourraient partager des informations sur l'usager de manière sécurisée (notes écrites, images, etc.).</p> <p>Seuls les membres du cercle de santé et d'accompagnement habilités par l'usager pourraient alimenter et consulter son cahier de liaison partagé.</p> <p>NB : Lorsque les professionnels appartiennent à une même équipe de soin, le consentement du patient au partage des informations au sein de cette équipe est présumé (Article L. 1110-4 du Code de la Santé publique)</p> <p>NB : L'interopérabilité avec le cahier de liaison partagé fait l'objet de spécifications publiées dans le CI-SIS.</p>

Les travaux de spécification du bloc fonctionnel permettront de définir le périmètre exact des transmissions et les fonctionnalités qui y seront rattachées (i.e. la différenciation des transmissions en fonction de la nature de prise en charge – transmissions générales vs. transmissions ciblées, l'intégration d'une matrice d'habilitation pour définir précisément les professionnels y ayant accès, la descente automatique des transmissions vers les logiciels métiers des professionnels en charge de l'accompagnement, la possibilité d'alerter un professionnel lorsqu'une nouvelle transmission est renseignée, la possibilité de demander un accusé de réception, etc.).

De même, les modalités d'accès de l'usager (voire d'alimentation par l'usager ou ses aidants) aux transmissions partagées dans le cahier de liaison restent à instruire.

1.2.9. Flux et échanges de données du bloc fonctionnel de cahier de liaison partagé

Le schéma ci-dessous décrit les principaux flux d’échange de données réalisés au sein du bloc fonctionnel de cahier de liaison partagé. Il offre une vision affinée des données partagées, dans le respect de la cible d’orchestration présentée ci-dessus.



Légende

SI ESMS ou ESSMS partenaire	Services socles de l'Etat	Echange ou partage de données
SI acteurs territoriaux et de coordination	Portails	Données administratives
SI secteur sanitaire (ES et ville)	Bloc fonctionnel répondant aux besoins de l'écosystème mais dont la déclinaison applicative n'a pas encore été validée à date	Données de santé
SI partenaires payeurs, régulateurs		Données d'accompagnement
		Données financières
		Données de service

NB : Le « SI Pro de santé » figurant dans le schéma ci-dessus représente les systèmes d’informations utilisés en GHT, hôpital et / ou médecine de ville.

Ref.	Typologie de services interfacés	Description du flux
A	<p>Le bloc fonctionnel de coordination cahier de liaison partagé</p> <p>Les logiciels métiers (DUI, LGC, solution e-Parcours, etc.)</p>	<p>Un flux provenant des logiciels métier à destination du bloc fonctionnel de cahier de liaison partagé permettrait aux structures d’envoyer automatiquement les transmissions tagguées « cahier de liaison partagé » dans leur logiciel métier conformément aux spécifications du CI-SIS.</p> <p>Le professionnel devrait également pouvoir consulter le cahier de liaison partagé depuis son DUI grâce à ce flux.</p>

Une étude sera nécessaire pour définir comment le bloc fonctionnel **cahier de liaison partagé** serait mis en œuvre et identifier comment celui-ci pourrait répondre aux besoins remontés par l’écosystème : porter le bloc fonctionnel par les briques « cahier de liaison » des solutions e-Parcours, par le DMP ou par MSSanté, porter le bloc fonctionnel par un nouveau service national, etc.

Le bloc fonctionnel de cahier de liaison partagé devrait limiter le nombre d’interfaces à développer entre les outils utilisés par les différentes personnes et structures accompagnant ou prenant en charge un usager.

Le bloc fonctionnel proposera des notifications. Les utilisateurs auront la possibilité de configurer celles-ci :

- ▶ La nature de notifications (ex. nouvelle transmission ajoutée au cahier de liaison partagé) ;
- ▶ La fréquence de notifications (au fil de l’eau, quotidienne, hebdomadaire) ;
- ▶ Les canaux de notifications (mail, SMS, alerte dans le DUI, etc.).

Les flux d’échanges pour la mise en œuvre d’un mécanisme de notification d’événements sont standardisés dans le [CI-SIS](#).

1.2.10. Recommandations et règles d’urbanisation

L’ensemble des recommandations et règles d’urbanisation décrites ci-dessous précise les orientations définies dans la doctrine du numérique en santé :

Recommandation 1.1.1 - Les services numériques ou blocs fonctionnels de coordination permettent le partage des informations utiles pour la prise en charge et l’accompagnement de la personne accompagnée, entre tous les acteurs du cercle de santé et d’accompagnement de la personne. Les activités de coordination seront structurées autour de plusieurs blocs fonctionnels et services numériques : agenda, bouquet de services aux professionnels, cercle de santé et d’accompagnement, cahier de liaison, notifications, projet personnalisé d’accompagnement et prise de rendez-vous entre professionnels.

Recommandation 1.1.2 – Plusieurs solutions de services socles de coordination pourraient répondre à des mêmes besoins fonctionnels (par exemple, plusieurs solutions d’agendas partagés pourraient être proposées).

Tout service de coordination devra respecter les spécifications d’échange du CI-SIS et être en mesure d’échanger des données avec un autre service de coordination répondant à un même besoin.

Une étude sera nécessaire pour définir dans quelle mesure les briques de coordination des solutions e-Parcours peuvent apporter une réponse adaptée à ces besoins.

Une déclinaison nationale d’un service de coordination pourrait être étudiée au cas par cas.

Recommandation 1.1.3 - Les services socles de coordination seraient accessibles depuis le BSP et respecteraient les spécifications d’échange du CI-SIS.

Recommandation 1.1.4 - Les échanges entre les DUI des ESMS et les services associés au domaine de coordination s’appuient sur les **volets du CI-SIS** : Partage de documents de santé⁶, Echange de documents de

⁶ [Volet Partage de Documents de Santé | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

santé⁷, Gestion du cercle de santé et d’accompagnement⁸, Cahier de liaison⁹, Notification d’événements¹⁰, Gestion d’agenda partagé¹¹.

Recommandation 1.1.5 – La construction du **Projet Personnalisé d’accompagnement** est réalisée via un bloc fonctionnel de coordination collaboratif, accessible par les professionnels du cercle de santé et d’accompagnement.

Recommandation 1.1.6 - Le **Projet Personnalisé d’accompagnement** est accessible par les professionnels du cercle de santé et d’accompagnement depuis le DUI.

Les professionnels du cercle de santé et d’accompagnement peuvent **enrichir le projet personnalisé d’accompagnement**. Auquel cas, une **nouvelle version du document** est générée dans le bloc fonctionnel de coordination afin de garantir une traçabilité des informations partagées.

Recommandation 1.1.7 - Le **Projet Personnalisé d’accompagnement** est mis à jour au moins annuellement conformément aux recommandations publiées par la HAS.

Recommandation 1.1.8 –Le DUI pourra alimenter directement et automatiquement l’**agenda (patient-usager) de de Mon espace santé** au travers de la future API exposée par le Bouquet de Services aux Professionnels.

Recommandation 1.1.9 - L’**agenda de la personne accompagnée** est consolidé et accessible dans Mon espace santé.

Recommandation 1.1.10 – Si le portail usager de l’ESMS est référencé au catalogue de MES, une synchronisation des rendez-vous et événements sera possible entre son **agenda (patient-usager) de MES** et l’agenda usager de l’ESMS si l’usager donne son accord à l’échange de données.

Recommandation 1.1.11 – Le **bloc fonctionnel Cahier de liaison partagé** permet de consolider les transmissions des ESMS, saisies dans leur logiciel métier et tagguées « cahier de liaison partagé ». Cela permet à ces professionnels de disposer d’un espace de confiance dans lequel ils peuvent partager des informations sur l’usager de manière sécurisée (notes écrites, images, etc.).

Seuls les membres du cercle de santé et d’accompagnement habilités par l’usager peuvent alimenter et consulter son cahier de liaison partagé.

Recommandation 1.1.12 – Le **bloc fonctionnel prise de rendez-vous entre professionnels** permettrait aux professionnels accompagnant l’usager d’indiquer depuis leur solution d’agenda (celle de leur logiciel métier ou celle que le professionnel a choisi), leurs plages de disponibilité pour un rendez-vous avec un autre professionnel du cercle de santé et d’accompagnement, de manière à faciliter la coordination entre les intervenants.

⁷ [Volet Echange de Documents de Santé | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

⁸ [Volet Gestion du cercle de soins | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

⁹ [Volet Cahier de liaison | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

¹⁰ [Volet Notification d’événements | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

¹¹ [Volet Gestion d'agendas partagés | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

1.3. Prochaines étapes

Les actions à mener en regard des différents axes de travail déterminés dans ce domaine d’étude sont les suivantes :

Ref.	Axe de travail	Statut	Actions à mener
Axe 1.1	Réponse apportée par Mon Espace Santé, les services socles nationaux et les blocs fonctionnels de coordination pour une meilleure coordination des parcours et articulation avec le DUI des ESMS	Axe instruit dans la version actuelle du cadre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ [ANS/DNS/CNSA/DGOS] Approfondissement, au cas par cas, des blocs fonctionnels, des règles de gestion et services à mobiliser pour répondre aux cas d'usages (notamment : comment les services socles de coordination e-parcours existants peuvent apporter une réponse) ▶ [ANS/DNS/CNAM/CNSA/DGOS] Etude d’opportunité et de faisabilité sur le bloc fonctionnel de « prise de rendez-vous entre professionnels » ▶ [ANS/DNS/CNSA] Prise en compte des enseignements dans le cadre de la vague 2 du SEGUR numérique et dans le futur cahier des charges des services autonomie
Axe 1.2	Partage des données avec les parties prenantes des sphères éducation, justice, collectivités locales	Axe de travail à instruire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ [ANS/DNS/DGCS] Détermination et analyse des besoins au regard des besoins métiers et des aspects juridiques – en lien avec les travaux en cours de la DNS et la DGCS sur le cahier des charges de la protection de l’enfant -, ainsi que les exigences de sécurité de partage de données (notamment de santé) et d’éthique
Axe 1.3	Besoins SI et d’interopérabilité pour accompagner les nouvelles formes d’organisation du secteur social et médico-social prévues par les réformes en cours : dispositifs, centres de ressources territoriaux et services autonomie	Axe de travail à instruire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ [ANS/DNS/DGCS] Poursuite et finalisation des travaux relatifs au DUI des futurs services autonomie ▶ [ANS / DNS / DGOS / DGCS / CNSA] Expression des besoins métiers ▶ [ANS] Déclinaison des besoins en principes d’urbanisation et / ou volets d’interopérabilité